

Dossier

Les personnes âgées : une génération d'avenir

Prévoyance

Prévoyance professionnelle : déduction de coordination proportionnelle au salaire ?

International

Le nouveau système de retraite en Allemagne

Sécurité sociale

CHSS 5/2001

*Sécurité
sociale*

BSV / /
OFAS / /
UFAS / /

Sommaire Sécurité sociale CHSS 5/2001

Chronique août / septembre 2001 242

Panorama 243

Dossier

Les personnes âgées : une génération d'avenir 245

Génération : les dynamiques du lien en question
(Olivier Taramaraz, Pro Senectute) 246

Viellissement et vieillissement : quelques chiffres (René Meier, OFAS) 249

Remplacer le contrat entre les générations par un contrat
social global (Silvano Moeckli, Université de St-Gall) 252

La politique de la vieillesse vue par la Confédération
(François Huber, OFAS) 254

Vie politique et sociale : les aînés entendent y participer
(Walter P. Seiler, ASAR) 257

Le Conseil suisse des aînés, nouvelle forme de participation
des citoyens (Angeline Fankhauser, FARES) 258

Améliorer le dialogue entre les générations (René Meier, OFAS) 259

Personnes âgées et formation – apprendre toute sa vie
durant (François Höpflinger, Université de Zurich) 261

Une génération d'avenir : les aînés actifs
(Ferdinand Firmin, Institut du sport, Berne) 263

Que fait Pro Senectute pour les personnes âgées ?
(Martin Mezger, Pro Senectute Suisse) 265

Littérature concernant les thèmes âge – vieillesse –
relations entre les générations (Pierre-André Granges,
Pro Senectute Suisse) 268

Prévoyance

Déduction de coordination proportionnelle au salaire au lieu
d'une déduction fixe (Rudolf Rechsteiner, conseiller national) 269

Ne touchons pas à la déduction de coordination dans la
prévoyance professionnelle (Hans Rudolf Schuppisser,
Union patronale suisse) 273

Inégalités entre les femmes et les hommes dans l'AI
(Katerina Baumann et Margareta Lauterburg, Bureau *GRIF*) 275

Les prestations de l'assurance-invalidité en 2000
(François Donini, OFAS) 278

Recours contre les tiers responsables: succès de la réorgani-
sation à l'OFAS (Peter Beck / Jacques Vifian, OFAS) 280

Santé publique

Primes 2002 de l'assurance-maladie obligatoire :
hausse significative 283

Politique sociale

Programme national de recherche 45 «Problèmes de l'Etat
social» (Ludwig Gärtner, PNR 45, et Margret Bürgisser, PNR 45) 285

International

Le nouveau système de retraite en Allemagne (Doris Malär, OFAS) 289

Concilier vie professionnelle et vie familiale (Valérie Berset, OFAS) 292

Parlement

Interventions parlementaires 295

Législation : les projets du Conseil fédéral, état au 5 octobre 2001 300

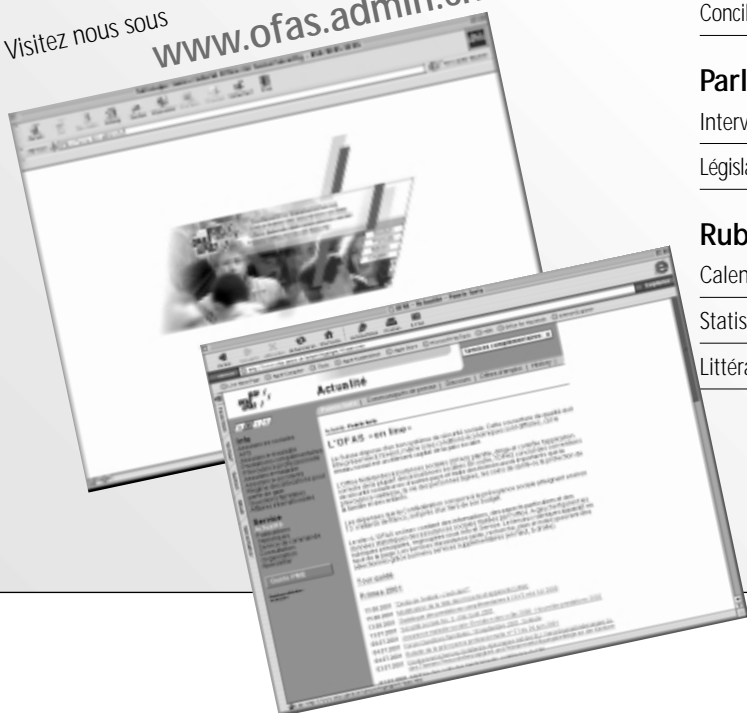
Rubriques

Calendrier (réunions, congrès, cours) 301

Statistique des assurances sociales 302

Littérature et liens 304

Visitez nous sous
www.ofas.admin.ch



La réflexion de l'invité

La «société de longue vie» : les mêmes chances pour tous ?



Carlo Knöpfel
Caritas Suisse, Lucerne
cknoepfel@caritas.ch

L'évolution démographique fait de la Suisse une société «mûre» ou, selon une nouvelle expression, une «société de longue vie». On sait que l'espérance de vie des femmes et des hommes n'a cessé d'augmenter ces dernières décennies. Si en 1985 les hommes de 65 ans pouvaient compter vivre encore 15 années de plus, les retraités actuels peuvent s'attendre à près de 17 années de vie supplémentaires. Durant la même période, l'espérance de vie moyenne est passée, pour les femmes de 65 ans, de 19 années supplémentaires à pas loin de 21. Cette évolution va probablement se poursuivre à l'avenir.

Même si elle est en soi réjouissante, cette nouvelle donne est à l'origine d'un certain nombre de problèmes, notamment dans les domaines du marché d'emploi, de la prévoyance vieillesse et de la santé publique. Signalons d'emblée que certains pays dans une situation analogue nous envient, car ces problèmes n'ont pas une ampleur telle qu'ils ne puissent être résolus si la volonté politique est là.

Dans le débat sur les conséquences de cette évolution démographique, on peut s'étonner qu'un élément essentiel soit si peu évoqué : l'influence des facteurs socio-économiques sur l'espérance de vie. Les chances de longue vie sont très inégales non seulement selon le sexe, mais aussi, apparemment, selon la classe socio-économique. C'est ce qui ressort d'une étude publiée à Genève en mars 2000 par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail.¹

Cette étude répartit en cinq classes les différentes catégories professionnelles en fonction de leurs caractéris-

tiques socio-économiques (revenu, formation, contraintes physiques, etc.). Elle montre que l'espérance de vie moyenne à la naissance diffère notablement entre la première classe (professions libérales et scientifiques) et la cinquième (professions peu ou moyennement qualifiées). Alors que la première classe peut compter sur une espérance de vie moyenne à la naissance de 70,6 ans, la cinquième ne peut espérer que 66,2 ans. L'écart entre ces deux classes, lié à des raisons socio-économiques, correspond ainsi pratiquement à celui qui existe entre les sexes !

Ces différences entre couches sociales s'observent dans tous les pays de l'OCDE, si l'on se fie aux études disponibles. Les recherches menées dans d'autres pays montrent en outre que l'accroissement de l'espérance de vie durant les deux dernières décennies est plus net pour les classes professionnelles supérieures que pour les classes les plus basses.

Les différences peuvent s'expliquer d'un côté par une distribution inégale du risque d'accident du travail et de maladie professionnelle et, d'un autre côté, par l'influence des conditions économiques (en particulier du risque inégal de chômage, avec ses conséquences sur la santé physique et psychique).

A l'évidence, toutes les classes sociales ne peuvent pas participer de la même manière à la société de longue vie. Deux autres facteurs sont susceptibles de jouer un rôle, tout d'abord la flexibilité croissante du monde du travail et donc la multiplication des contrats de travail précaires, qui risquent d'aggraver encore la situation, et ensuite le taux d'activité croissant des femmes, qui peut à la longue réduire l'écart entre les sexes au niveau de l'espérance de vie. Une question se pose : comment prendre en compte cet état de fait lorsqu'on cherche à fixer l'âge de la retraite et à introduire la retraite à la carte ? Dans tous les cas, on met là le doigt sur une dérive insidieuse portant atteinte au principe de la répartition dans la prévoyance vieillesse, ce qui constitue un nouveau défi politique explosif pour la société de longue vie.

¹ Gubéron Etienne / Usel Massimo (2000) : Mortalité prématurée et invalidité selon la profession et la classe sociale à Genève. Editeur : OCIRT, Office cantonal de l'inspection et des relations du travail, Genève.

11^e révision de l'AVS

Lors de sa séance des *13 et 14 août*, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E) a, entre autres objets, entamé l'examen du projet de 11^e révision de l'AVS. Après l'exposé introductif de la conseillère fédérale Ruth Dreifuss, cheffe du Département de l'intérieur, la commission a écouté les avis d'experts – le professeur Bernd Schips (EPFZ), Martin Wechsler (expert en matière de prévoyance professionnelle), Jiri Elias (Seco), Carlo Malaguerra et Stéphane Cotter (OFS) – sur les perspectives de financement à long terme de l'AVS, l'évolution de la population, ainsi que la politique sociale considérée sous l'angle de la durée. A l'occasion de sa séance du 10 septembre, la commission a décidé à l'unanimité d'entrer en matière sur ce projet déjà traité par le National (CHSS 3/2001 p.137) et elle a chargé l'administration d'approfondir diverses questions, notamment concernant les rentes de veuve.

2^e révision partielle de la LAMal

Toujours lors de la séance des *13 et 14 août*, la CSSS-E a poursuivi la discussion relative à la 2^e révision partielle de la LAMal. Elle a précisé quelques-unes des décisions prises le 9 juillet (CHSS 4/2001 p.171). Le 10 septembre, elle a en outre approuvé à l'unanimité un arrêté de financement destiné à aider les cantons à accorder des réductions de primes.

- **Suppression de l'obligation de contracter.** Le régime dérogatoire pour cas de rigueur doit être inscrit dans la loi proprement dite et non simplement dans les dispositions transitoires (décision adoptée grâce à la voix prépondérante de la présidente). L'obligation de contracter est donc maintenue lorsque la relation entre un fournisseur de prestations et un assuré

doit être poursuivie par nécessité thérapeutique en raison de sa durée, de l'âge et de l'affection dont souffre l'assuré.

- **Suspension des prestations en cas de non-paiement des primes.** La commission, réagissant aux craintes des services d'assistance sociale, a modifié la version du Conseil fédéral: le nouveau texte prévoit que la suspension des prestations et l'annonce de cette mesure au service social ne pourront intervenir qu'après que l'assureur a entamé une procédure de poursuite et déposé une réquisition en continuation de la poursuite.
- **Réduction des primes.** S'agissant de l'objectif social visant à ce que les primes ne dépassent pas les 8 % du revenu, la commission a précisé que le revenu déterminant est celui fondé sur les règles de l'impôt fédéral direct, majoré des 10 % de la fortune imposable selon le droit cantonal. Pour les réductions de primes accordées par les cantons, la Confédération doit, à partir de 2004, augmenter de 300 millions de francs les subsides alloués à ce titre.

Le Conseil des Etats examinera le projet durant les dernières semaines de la session d'automne, soit après le bouclage du présent numéro.

Loi sur l'égalité pour les handicapés

La CSSS-E a entamé la discussion par articles du projet de loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand; CHSS 1/2001 p.1) dans sa séance des *13 et 14 août* et l'a achevée le 10 septembre. Dans l'ensemble, la commission a suivi les propositions du Conseil fédéral. Mais sur certains points, elle a accepté celles émanant de la Conférence des organisations faitières de l'aide privée aux handicapés (DOK). Ainsi, la limitation à 5000 francs de l'indemnité en cas de discrimination sera biffée. D'autre part, le droit de recours a été étendu pour in-

clure au nombre des associations pouvant saisir la justice, outre les organisations œuvrant au niveau national, celles dont l'action est significative pour l'ensemble du pays. Le Conseil des Etats examinera le projet en séance plénière au cours de la troisième semaine de la session d'automne.

Recommandations pour la politique familiale

Les membres de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) se sont réunis les *21 et 22 août* à Stalden, dans l'Emmental, pour débattre de questions d'actualité dans le domaine de la politique familiale. La COFF rejette la révision du code des obligations portant sur un congé de maternité mise en consultation par le Département fédéral de justice et police. Elle préconise en lieu et place l'instauration d'une assurance-maternité. En ce sens, elle soutient l'initiative parlementaire Triponez, qui à ses yeux constitue une solution minimale. En ce qui concerne l'imposition des familles, la commission regrette la décision prise en juin par la Commission du Conseil national pour l'économie et les redevances en faveur du splitting partiel pour les couples mariés, sans droit d'option pour les concubins. Au surplus, la commission souligne que les mesures en matière de fiscalité ne constituent qu'un volet parmi d'autres d'une politique familiale cohérente; elles doivent s'accompagner d'une allocation fédérale pour tous les enfants et, le cas échéant, de prestations complémentaires en faveur des familles à bas revenus.

4^e révision de l'AI

Réunie à Nottwil (canton de Lucerne) du *22 au 24 août*, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) a entamé la discussion par articles de la 4^e révision de l'AI. Son

programme incluait également la visite de deux institutions pour handicapés, ainsi que du Centre d'accueil pour paraplégiques de Nottwil.

La discussion par articles a porté sur un nombre considérable de propositions d'amendement. La commission a demandé à l'administration d'approfondir certains points importants et reporté à la prochaine séance les décisions y relatives. Les principaux points en question sont les relations entre l'AI et l'assurance-chômage et le perfectionnement professionnel des personnes invalides. La visite sur le terrain a permis aux parlementaires de découvrir concrètement ce qui sera possible ou non grâce au dispositif d'allocations d'assistance proposé par le Conseil fédéral.

TARMED: accord de dernière minute

Le 30 août, soit un jour avant l'échéance fixée par la conseillère fédérale Ruth Dreifuss, les partenaires tarifaires sont parvenus à s'entendre sur le nouveau tarif médical unifié TARMED. C'est ce qu'a annoncé la direction du groupe de discussion, composée de représentants de la FMH, de Santésuisse, des hôpitaux et de la commission des tarifs médicaux. Comme des imprécisions subsistent sur diverses modalités de la convention, M^{me} Dreifuss a invité les partenaires tarifaires à une discussion de fond qui a eu lieu le 7 septembre. Le communiqué de presse diffusé aussitôt après par le DFI indique que les partenaires se sont accordés sur la structure tarifaire et qu'ils entendent assurer la neutralité des coûts. La procédure d'approbation devrait être achevée à la mi-novembre, après examen des documents par les autorités fédérales et ratification interne par les partenaires. Le DFI discutera avec les représentants des assurances concernées (AA, AI, AM) de la date d'introduction du nouveau tarif dans le domaine des assurances fédérales.

Répartition des réserves d'or

Les 24 et 25 septembre, le Conseil national, en tant que second conseil, a débattu huit heures durant de la Fondation Suisse solidaire et de l'initiative sur l'or de l'UDC. La Commission pour l'économie et les redevances, chargée de l'examen préalable, a recommandé au plénum d'accepter la contre-proposition du Conseil des Etats et de répartir le produit du surplus d'or de la BNS en trois parts égales, destinées à la Fondation Suisse solidaire, à l'AVS et aux cantons (voir aussi CHSS 4/2001 p. 170). La proposition du socialiste Werner Marti (GL) visant à allouer deux tiers à l'AVS en supprimant le tiers prévu pour les cantons a été rejetée par 114 voix contre 57. La disposition selon laquelle les prestations doivent être fournies pour moitié en Suisse et pour moitié à l'étranger a été biffée de la loi sur la Fondation; cette décision a été prise par 129 voix contre 39.

Quant à l'initiative sur l'or, qui veut affecter l'ensemble des réserves excédentaires au fonds AVS et empêcher ainsi l'institution de la Fondation, le National l'a rejetée par 123 voix contre 43 et 16 abstentions.

L'ensemble du «paquet sur l'or» sera soumis dans le courant de l'an prochain au verdict du peuple et des cantons.

Imposition des familles

Le Conseil national a débattu les 25 et 26 septembre du train de mesures fiscales 2001, qui comprend trois volets: l'imposition des familles, l'imposition du logement en propriété à usage personnel et l'imposition des entreprises.

En ce qui concerne les familles, il a pour l'essentiel décidé ce qui suit:

- Par 114 voix contre 59, il a donné sa préférence au splitting partiel proposé par le Conseil fédéral: somme des revenus des conjoints divisée par 1,9. Mais, contre l'avis du Conseil fédéral, le National es-

time que le splitting partiel devrait s'appliquer aussi aux concubins avec enfants.

- Le conseil a voté pour un relèvement de la déduction pour enfants à 11 000 francs, voire 14 000 francs pour les enfants en formation (Conseil fédéral: 9000 fr.).
- Par contre, la déduction générale doit se limiter à 1400 francs (Conseil fédéral: 2200 fr.).
- Quant à la nouvelle déduction pour frais de garde, le Conseil national l'a portée à 7000 francs (Conseil fédéral: 4400 fr.).
- Suivant en cela la commission, le plénum a rejeté à son tour la proposition du parti socialiste visant à ce que la déduction pour enfants soit déduite non du revenu net, mais du montant de l'impôt, afin de décharger les revenus les plus bas. Toutefois, les cantons sont libres d'appliquer ce système, que seul Genève pratique pour l'instant.

Touchant la propriété du logement, le Conseil national, contre la proposition de sa commission – et uniquement grâce à la voix prépondérante de sa vice-présidente – est entré en matière sur un changement de système supprimant l'imposition du logement en propriété à usage personnel, ainsi que la déduction des intérêts de la dette. Pour les nouveaux propriétaires, le conseil a toutefois adopté des dispositions transitoires généreuses: ils pourront encore déduire au titre des intérêts de la dette 7500 francs (le double pour les couples mariés) durant les cinq premières années et 20% de moins les cinq années suivantes. Quant aux frais d'entretien qui dépassent 4000 francs, ils pourront être déduits intégralement. Afin d'encourager l'épargne-logement, le conseil a adopté une solution selon laquelle les contribuables de moins de 45 ans pourront déduire de leur revenu imposable, pendant dix ans au plus, les sommes versées sur un compte d'épargne-logement jusqu'à concurrence de 12 000 francs par an (24 000 fr. pour les couples mariés).

Fondations inconnues

L'année internationale des volontaires décrétée par l'ONU met en évidence toute l'importance du travail d'utilité publique en Suisse. Certes, il n'existe pas de statistique fiable à ce sujet. Mais, selon les estimations de l'autorité fédérale de surveillance des fondations, quelque 2000 fondations devraient figurer sur les registres des cantons. 800 fondations sont enregistrées auprès de la seule autorité fédérale de surveillance des fondations. S'y ajoutent plus de 3000 associations réparties dans toutes les régions du pays.

Les besoins financiers globaux des organisations d'utilité publique dépassent les ressources existantes provenant de dons et de cotisations. Personne ne dira sérieusement le contraire. Mais on a quelquefois aussi l'impression que certaines fondations seraient disposées à donner de l'argent, mais que ce sont les demandes qui posent problème (leur qualité n'est pas satisfaisante ou elles ne sont pas assez nombreuses). Comme cela est le cas pour tous les marchés, il y a une offre et une demande sur le «marché des dons». Lorsqu'il n'y pas de rencontre entre l'offre et la demande, la Communauté de travail pour les fondations d'utilité publique (AGES), à Bâle, peut par exemple intervenir.

L'Assurance CSS dispose depuis 1987 d'une fondation indépendante dotée d'un capital de 1 million de francs. Celle-ci a été créée lorsque le nombre d'affiliés à la caisse a atteint pour la première fois le million de personnes. La fondation dont l'objectif est de favoriser la mise en place de dispositifs sociaux dans le domaine de l'assurance-maladie et accidents décerne chaque année un prix récompensant des initiatives inhabituelles et désintéressées en faveur de personnes malades, accidentées ou invalides ou qui ont des enfants.

Vous pouvez obtenir des informations supplémentaires concernant la fondation à cette adresse: CSS

Assurance, Secrétariat général, case postale 2568, 6002 Lucerne, tél. 041/369 14 87, thomas.marbet@css.ch, ou sur internet, sur le site www.css.ch (A notre propos/Fondation), où se trouve le formulaire permettant de faire acte de candidature.

Offices PC et satisfaction des clients

A condition que les revenus répondent aux critères fixés, la personne qui dépose une demande de prestations complémentaires à l'AVS ou à l'AI (PC) a droit à ces prestations. Toutefois, de nombreuses personnes qui jouissent d'un tel droit n'osent pas franchir le seuil d'un office PC, parce que les PC sont des prestations liées aux besoins. Les «clients» doivent donc être reçus dans ces offices et conseillés avec d'autant plus d'amabilité et de prévenance.

Afin d'améliorer encore ses prestations, l'office PC de la commune de Riehen a demandé à l'Institut de sociologie de l'Université de Bâle de réaliser une enquête personnalisée auprès de 104 personnes qui reçoivent des prestations complémentaires. 20 personnes travaillant dans le domaine social ont également été interrogées.

L'image de l'office PC de Riehen qui s'est dégagée de l'étude était dans l'ensemble très positive. 70 à 80% des personnes interrogées sont satisfaites de leurs relations avec l'office PC, et, pour la majorité des professionnels du domaine social, la collaboration avec l'office PC est bonne ainsi que la communication. Cela dit, quelques personnes recevant des prestations ont critiqué l'attitude humaine des employés de l'office et le travail administratif. De nombreux bénéficiaires ont jugé que les décisions et les décomptes étaient compliqués et manquaient de clarté. Sur la base de ces résultats, un rapport a été remis à la commune de Riehen, et des propositions en vue de l'amélioration des prestations de l'office PC ont été faites.

Berne : une caisse de compensation moderne et efficace

La caisse de compensation du canton de Berne a ouvert ses portes au public durant un week-end de septembre. Nous reproduisons ci-dessous le compte-rendu que nous a fait parvenir l'attaché de presse de la caisse.

Au cours de ces dernières années, la caisse de compensation du canton de Berne a fait des efforts importants pour améliorer et moderniser son équipement et sa manière de travailler. Jusqu'ici, la caisse a donc été à la hauteur des défis auxquels elle a été confrontée et les économies de coûts ont été répercutées sur les clients. Deux journées portes ouvertes ont été organisées pour présenter les résultats obtenus en matière de prestations avant tout à des représentants des milieux économiques, administratifs et judiciaires. Le deuxième jour, les personnes travaillant à l'office ont pu faire découvrir leur environnement professionnel aux membres de leurs familles et à leurs connaissances.

Le personnel de l'office a animé des ateliers et fourni des informations concernant différents sujets. Il a ainsi été possible de découvrir comment une rente était fixée ou calculée, comment le compte individuel est constitué et utilisé, comment les liquidités sont gérées et comment les cotisations sont perçues. On a aussi pu voir en direct à quel point le recours à l'informatique facilitait le traitement des dossiers et réduisait le volume de papier. Un stand d'information était à disposition. Des personnes ayant suivi une formation spéciale pouvaient être interrogées. Des documents disponibles sur l'intranet de la caisse, ainsi que le site internet de la caisse, très populaire depuis longtemps, pouvaient aussi être consultés (voir sous www.akbern.ch). Des mémentos et différentes brochures concernant les principaux sujets étaient à la disposition du public qui pouvait également demander des extraits de compte gratuits.

Vers une «société de longue vie»

Les personnes âgées : une génération d'avenir



Au cours du XX^e siècle, l'espérance de vie en Suisse a augmenté de quelque 30 ans. C'est une évolution fort réjouissante que l'on peut notamment attribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et des soins, à une nourriture saine et sans doute à l'élévation du niveau général de formation. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, une majorité de personnes peuvent disposer comme elles l'entendent d'une troisième tranche de vie dont la durée est comparable aux deux premières : la jeunesse et la formation d'une part et la vie active d'autre part.

Jusqu'ici, l'allongement de la durée de vie, toujours en progression, a surtout été perçu comme un problème financier pour l'Etat social, problème encore accentué par la régression du nombre des naissances. On a alors oublié que la vieillesse a réellement changé ces dernières décennies : être âgé n'est plus synonyme d'aide et de soins, mais plutôt de liberté retrouvée et de choix librement consentis. Le défi posé à la société consiste donc à mieux intégrer les personnes âgées, à utiliser les ressources dont elles disposent, à leur attribuer un rôle plus actif. La vieillesse est actuellement encore la période de la vie que nous connaissons le moins bien. Cela peut s'expliquer d'un côté parce que les personnes âgées d'aujourd'hui sont les pionniers de nouvelles formes de vie et, de l'autre, parce que les générations vivent encore trop souvent dans des mondes différents. Si nous voulons changer cette situation, les contacts entre les générations doivent être améliorés. Le slogan de l'année des personnes âgées (1999) «toutes les générations – une seule société» doit devenir un objectif du XXI^e siècle. Pour y arriver, nous devons changer les mentalités et transformer le contrat entre générations en contrat de société à part entière.

Génération : les dynamiques du lien en question

Si l'on peut rappeler que la réalité est toujours en avance sur l'analyse qu'on en fait, il est une réalité qui bouscule les schémas du découpage du temps, des identités et des rôles : le côtoiement des générations.



Olivier Tamarcaz
Pro Senectute Suisse, Vevey
olivier.tamarcaz@sr-pro-senectute.ch

Renouvellement des générations et progrès

Au XIX^e siècle, le progrès social est arrimé au renouvellement des générations. C'est notamment la position du sociologue Durkheim (1893, 1^{re} édition ; 1902, 2^e édition), pour qui la pression des jeunes générations sur les anciennes permet l'innovation sociale. Elle présume que le développement de la société est à attribuer à l'innovation introduite par les nouvelles générations, les anciennes étant considérées comme ralentissant le progrès, voire comme contribuant à maintenir la société dans une situation d'inertie.

Tant la jeunesse que la vieillesse, ne sont pas prises en compte dans la durée d'une génération. Ainsi, si une génération a un rôle à jouer dans l'évolution historique d'une société, cette contribution et ce rôle sont réservés à la génération adulte. Jeunes et vieux sont ici considérés comme étant entre parenthèses par rapport à la vie sociale et au développement de la société. La prégnance des modèles économique et politique, attribue une considération prioritaire aux générations adultes, dites *effectives*, la jeune génération étant définie comme potentielle, et celle des vieux, comme *inactuelle*.

Régularité fondée sur les cycles économiques

Au début du XX^e siècle, l'idée de régularité dans l'histoire n'est plus attribuée aux générations, mais fondée sur les cycles économiques (Attias-Donfut, 1988, 69), comme nouveau modèle, qui impose au rythme de la vie humaine et au découpage des temps par générations, des cycles qui ne lui correspondent guère.

Le découpage des temps par générations détermine une approche centrée sur l'homme. Le primat économique ne donne pas de moyen de compréhension de l'histoire des hommes en dehors de la sphère du travail. L'approche de l'histoire par les générations a introduit un questionnement social dans la société, que l'approche économique a progressivement évacuée.

Nous assistons encore aujourd'hui, à une tentative politique et économique, de rentabiliser ce temps de la retraite par une modélisation proche du système économique, comme si les acteurs sociaux n'étaient pas en mesure de penser les modalités communicationnelles entre générations, sous d'autres formes que des rapports d'utilitarisme.¹

Production de l'esprit et production matérielle

Auguste Comte (1908 ; 1^{re} éd. 1880) a évalué à trente ans en moyenne la durée de la vie productive d'un homme à son époque. Il a considéré ce temps comme trop court pour réaliser des œuvres. Il a introduit ajoutée une perspective philosophique aux considérations sur les générations, se distinguant des analyses centrées exclusivement sur la production par le travail. La production de l'esprit a remis en question l'idéologie du ralentissement du progrès par la longueur de la vie humaine, ou par l'inertie des personnes vieillissantes. Au contraire, pour Comte, une plus grande durée de vie permet la réalisation de plus grands projets, et, par conséquent, un progrès de la société plus significatif. Cette position se retrouve chez Cournot (1872, 1^{re} éd. ; 1973), pour qui le monde des idées, comme reflet de l'univers des générations, imprime une autre chronologie que le calendrier mathématique. En Italie, Ferrari (1874) distingue entre génération pensante et génération matérielle, in-

¹ N'est-ce pas en partie le cas des discours sociaux-moralistes qui fleurissent en ce début de millénaire sur l'idée d'inciter les vieux à s'engager dans des activités d'utilité sociale ? Avec en arrière-fond, un ascendant de pouvoir économique et symbolique sur l'avenir des vieux, pour les amener à intégrer un modèle de pensée unique : *si j'obéis, je serai nourri*.

terrogeant la prééminence de l'idée de progrès réservée exclusivement à la sphère de production matérielle.

Cependant, l'émergence au XIX^e siècle de cette vision orientée vers les idées, comme pôle d'identification et de reliance entre générations, a été phagocytée par une approche moins organique, plus mécaniste : la chronologie économique, comme repère unique.

Identité unitaire et identité multiple

Dortier (1998, 51) fait l'éloge, après Laplantine (1994), de la multiappartenance et de l'identité multiple. Cette approche se distancie de l'idée d'une identité unitaire, dans laquelle prévaut la recherche de l'identique, par la répétition, par la transmission du même. Morin (1998, 33–40) retient le terme d'*unitas multiplex* pour caractériser les appartenances sociales. Reliant l'identité à un processus qui se construit dans l'interaction avec autrui, cette identité multiple se compose, selon une logique métisse. La superposition des appartenances introduit une mise en question du découpage de

«La brièveté de la vie humaine constitue l'une des principales causes de la lenteur de notre développement social.»

Auguste Comte

la société en fonction d'un critère unique (sexe, profession, âge, ethnie, etc.). L'identité multiple constitue un élément critique de l'exclusion, des formes de discrimination comme l'âgisme notamment, qui tend à confiner des individus, du simple fait de leur âge, dans une position de hors-jeu social, sans tenir compte des intersections et des interconnexions avec d'autres pôles d'identification.

2 «Chez les insectes, par exemple, les jeunes ne voient pas leurs parents au moment de l'éclosion, de sorte que les générations, séparées généralement par la durée de l'hiver, n'empiètent pas les unes sur les autres. Chez ces animaux, l'industrie publique, suivant la forte expression de Rivarol, meurt et renaît tout entière à chaque génération. La physiologie des générations d'insectes est uniforme comme leur durée : toutes sont gouvernées par le même instinct infallible qui se transmet intégralement d'une génération à la suivante, tendant surtout à assurer la perpétuité de l'espèce, et qui n'est accru ni par l'expérience individuelle ni par la mémoire sociale» (Mentré, dans la pensée de Hume, 1920, 181).

3 Lipiansky (1998, 46) rejoint par son analyse la position du matérialisme dialectique selon laquelle les rapports de production déterminent les rapports sociaux.

Mémoire sociale

La génération sociale renvoie à une expérience collective commune dans une durée commune, qui s'enracine dans le déroulement de l'histoire et l'enroulement des faits sociaux. Hume (cité par Mentré, 1920, 180) distingue les générations animales, des générations humaines, évoquant le point de vue que les insectes n'ont pas de *mémoire sociale*² à la différence des générations humaines, qui, elles, se chevauchent et sont entremêlées. L'enchevêtrement des générations humaines, «qui est le plus grand obstacle à leur discernement», assurerait à la fois la continuité sociale et la régularité du progrès. La transmission sociale est ici associée au progrès, qui n'est pas dépendant de l'action d'une seule génération adulte, mais de la coexistence des différents âges de la vie. Le fonctionnement qui caractérise les insectes, dont la vie est prédéfinie, préorganisée, correspond à un modèle que l'on pourrait associer à la société économique, sans mémoire sociale, qui tend à réduire, à annuler l'impact des autres apports que les apports matériels.³ Cependant, le modèle homogène de l'industrie publique, que l'on retrouve chez les insectes, est contre-indiqué pour les sociétés humaines, où plusieurs générations se côtoient, dans l'hétérogénéité.

Rationalité relationnelle

Alors que l'idée de changement, de renouvellement, de transformation permanente, indéfinie, apparaît comme nouveau modèle de *société dynamique*, la question se pose de sa durabilité, de son ancrage dans le temps. S'il est courant d'associer le vieillissement à la perte, au non-avancement, au déclin, dans nos sociétés centrées sur la production du travail, production limitée à une seule génération, la production communicativo-relationnelle, étendue à toutes les générations, est portée par d'autres formes de production, moins comptabilisables, plus qualitatives, par conséquent davantage inscrites dans l'invisibilité sociale.

Associer l'éthique au champ intergénérationnel correspond à une démarche invitant chacun à se situer. A se situer dans le temps des représentants d'âges (jeunes et vieux) sans rôle social défini, dans une société définie sur le modèle de la compétitivité. Ces âges-là, sont considérés comme *inactuels* dans une société où l'actualité n'est considérée ni en fonction d'une temporalité relationnelle, ni en fonction d'une temporalité longue. L'histoire vécue, celle qui atteste de passages, de valeurs qui contresignent les socles de notre société économique, incite à développer une attitude éthique, soit à sortir de la marchandisation de la vie.

Travail de reliance sociale souterraine

Aujourd'hui, la peur d'être considérés comme *je-tables*⁴, comme *superflus* (Caloz-Tschopp, 1999, 4–5), les retraités ne la connaissent plus, ou plus de la même manière.⁵ C'est peut-être pour cette raison qu'ils sont en mesure d'amener du jeu dans les rouages sociaux et économiques. Ils peuvent sans doute, par leur position apparemment hors-jeu (dans une logique économique), introduire d'autres règles ouvrant sur des espaces nouveaux d'organisation sociale.

La transmission ne fonctionne pas selon une logique autiste, à l'image de nombre d'institutions spécialisées. Les *savoirs relationnels* sont fondamentalement reliés à l'histoire d'un lieu, d'une population, à des pratiques coutumières, à des expériences acquises dans le quotidien.

Disposant d'une niche de temps pour penser et agir, ce qui est de moins en moins le cas, même dans le champ social, les retraités rendent visibles des réalités sociales peu prises en compte dans les schémas et dans les logiques des découpages professionnels classiques. En d'autres termes, nombre de retraités jouent le rôle de révélateurs de problématiques sociales, contribuant de surcroît à y apporter des formes de réponses, qu'ils vont puiser dans leur expérience de vie, en faisant la synthèse d'un potentiel de compétences de soixante à quatre-vingts années de vie, parfois de trente à quarante années hors du champ du travail.

Les initiatives intergénérationnelles, souvent prises par des retraités (Tamarcaz, Liechti, 2000), compensent, partiellement, l'absence de réponses des institutions censées produire des réponses à des phénomènes sociaux, d'exclusion, de précarité, d'identité et de rôles. Les retraités de la *retraite réciproque* forment en quelque sorte une population de précurseurs. En palliant aux déficits institutionnels, en même temps, ils questionnent les pratiques institutionnelles, et les incitent au renouvellement. Paradoxe d'une société qui a longtemps considéré que le renouvellement de la société ne pouvait venir que de la jeunesse. Double paradoxe, dans une société qui a longtemps appréhendé l'individu seulement en fonction de sa capacité de production, de plus limitée à la période de production économique adulte. Or, le monde économique, est de moins en moins un milieu intégrateur. Il est habité par une philosophie de la croissance pour la croissance, qui ressemble à celle de la cellule cancéreuse. L'univers des générations fournit d'autres repères de compréhension des événements sociaux. Dans une société qui aime la croissance, comment est considérée la croissance de la durée de cotoiement des générations successives ?

Une question se pose : les acquis sociaux témoignant de notre conquête de la solidarité représentent-ils aujourd'hui des normes moins significatives et moins inté-

riorisées que celles issues de la conquête de l'individualisme et de son corollaire, la compétition ? Qu'est-ce que cela signifie en termes de progrès ?

Bibliographie

Attias-Donfut (C.) : *Sociologie des générations, l'empreinte du temps*, Paris, Presses universitaires de France, 1988.

Caloz-Tschopp (M.-C.) : «Le Cefoc a 20 ans et s'affirme comme espace de liberté», *Repère social*, 1999, 6, 4–5.

Comte (A.) : *Cours de philosophie positive*, tome IV, leçon 51 (1^{re} édition, 1880), Paris, Schleicher, éd. 1908.

Cournot (A. A.) – *Œuvres complètes*, tome IV, *Considérations sur la marche des idées* (1^{re} éd. 1872), Paris, Editions Vrin, 1973.

Dortier (J.-F.) : «L'individu dispersé et ses identités multiples», in Ruano-Borbalan (J.-C.) (coordonné par) – *L'identité. L'individu, le groupe, la société*, Auxerre, Editions Sciences humaines, 1998, 51–56.

Durkheim (E.) : *De la division du travail social* (1893, 1^{re} éd.), Paris, F. Alcan, 1902, 2^e éd.

Ferrari (G.) – *Teoria dei periodi politici*, Milano, 1874.

Laplantine (F.) : *Transatlantique. Entre Europe et Amérique latine*, Paris, Payot, 1994.

Lipiansky (E.M.) : «Existe-t-il une personnalité de base ?» in Ruano-Borbalan (J.-C.) (coordonné par) – *L'identité. L'individu, le groupe, la société*, Auxerre, Editions Sciences humaines, 1998, 41–48.

Maisondieu (J.) : *Le crépuscule de la raison*, Paris, Centurion, 1989.

Mentré (F.) : *Les générations sociales*, Paris, Editions Bossard, 1920.

Morin (E.) : «L'enjeu humain de la communication», in Cabin (P.) (coordonné par) – *La communication, Etat des savoirs*, Paris, Editions Sciences humaines, 1998, 33–40.

Tamarcaz (O.), Liechti (A.) : *Génération, Cycle de vie – relations interpersonnelles – lien social*, Zurich, Editions Pro Senectute, 2000, 100 p.

Tamarcaz (O.) : *Génération : les dynamiques du lien*, Vevey, Pro Senectute Suisse, 2001, 100 p.

4 Caloz-Tschopp (1999, 5) appréhende le progrès sous un angle particulier : «Une paralysie constatée dans l'opinion publique relève peut-être non de l'inertie, mais de la terreur enfouie en chacun de rejoindre les jetables.»

5 Maisondieu (1989) pose une question impertinente : «Les personnes âgées ont-elles le droit de vivre ?» Cette réflexion nous amène rapidement à nous interroger sur les droits des personnes âgées : «Si nous naissons libres et égaux en droit, peut-être sommes-nous condamnés aux inégalités dans la vieillesse ?» En d'autres termes, les droits de l'homme varieraient-ils en fonction de l'âge ?

Vieillesse et vieillissement : quelques chiffres

Malgré un critère démographique homogène, les personnes âgées constituent une population hétérogène d'environ 1,2 million de personnes, représentant un sixième de la population résidant en permanence en Suisse. Comment vivent ces personnes ? Et comment la structure démographique évoluera-t-elle au cours des prochaines décennies ? L'Office fédéral de la statistique s'est efforcé d'apporter des éclaircissements dans des rapports¹ dont nous vous donnons ci-après quelques extraits.

Le nouveau visage de la vieillesse

D'emblée, une constatation s'impose : les personnes âgées n'ont pas des conditions et un mode de vie moyens et uniformes. La manière de vivre et d'organiser son temps à la retraite dépend de la situation antérieure de chacun, ainsi que de nombreux autres facteurs individuels. Cependant, étant donné que jamais encore cette partie de la vie n'a jamais duré aussi longtemps et que c'est la première fois dans l'histoire que différentes générations vivent côte à côte pendant autant d'années, la question de la manière de vivre concerne la société dans son ensemble. A n'en pas douter, le visage de la vieillesse et les relations entre générations ne cesseront de se modifier au cours des décennies à venir.

Nombre, sexe, logement

Le 1,2 million de personnes ayant atteint l'âge de la retraite (c'est-à-dire âgées de plus de 61 pour les femmes ou de 64 ans pour les hommes) se composait, en 1997, de 63 % de femmes et de 37 % d'hommes.

1 Nous nous sommes fondés sur les publications suivantes :
 • Données sociales – Suisse / Les personnes âgées en Suisse, OFS. Neuchâtel, 2000. Numéro de commande : 392-0000, Fr. 8.-.
 • Scénarios de l'évolution démographique de la Suisse, 2000–2060, Démon 1+2/2001. Neuchâtel, 2001. Numéro de commande : 239-0101, Fr. 7.- (http://www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber01/ftfr01b.htm).
 • Le défi démographique : perspectives pour la Suisse. Rapport de l'Etat-major de prospective de l'administration fédérale. Berne, 1996, 150 pages. Numéro de commande : 203-9600, Fr. 16.- (http://www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber01/fwandel.pdf).

2 Le revenu mensuel net individuel correspond au revenu, déduction faite des cotisations obligatoires aux assurances sociales. Valeur médiane : 50 % des personnes/ménages ont un niveau de revenu inférieur à cette valeur et 50 % un niveau de revenu supérieur.

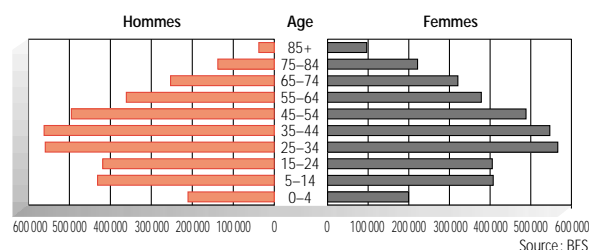
92,4 % de ces personnes vivaient en ménage privé. La proportion de femmes par rapport aux hommes augmente avec l'âge (**graphique 1**). Pour un homme de plus de 84 ans, on compte 2,6 femmes. Une petite moitié (48 %) des personnes âgées vivent dans un ménage à deux, contre 33 % vivant seules ; c'est le cas de la majorité des femmes de plus de 74 ans, tandis que 61 % des hommes appartenant à ce groupe d'âge vivent en couple. Seules 6,6 % des personnes âgées sont de nationalité étrangère, alors que la proportion d'étrangers dans la population totale s'élève à 19 %.

Il ressort du **graphique 2** que les glissements structurels entre groupes d'âges se sont déjà amorcés au milieu du XXe siècle, tendance que seul le baby-boom des années soixante est venu contrarier.

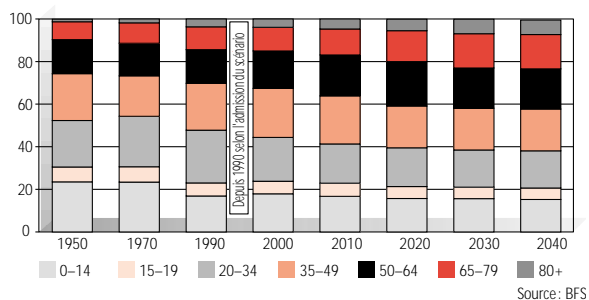
Situation financière

Les aînés présentent un niveau de revenu nettement plus bas que la moyenne de la population, ce qui ne veut pas forcément dire qu'ils sont dans une situation économique moins favorable. Si l'on prend le revenu mensuel net individuel², on constate que la médiane, pour les per-

Structure par âge selon le sexe, en 1997 1

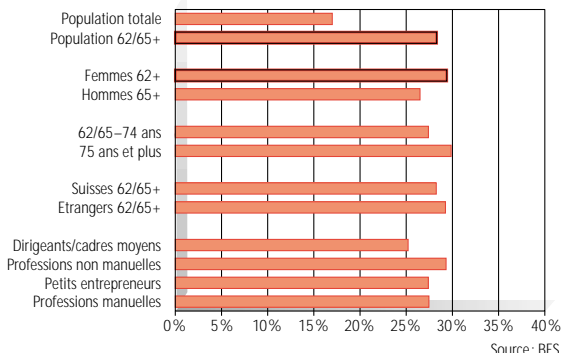


Population résidante de la Suisse par groupes d'âge, 1950 à 2040 2



Problèmes de santé chroniques, en 1997

3



sonnes âgées, s'établit aux environs de 2250 francs, chiffre qui s'élève à 3400 francs pour l'ensemble de la population. Au sein de la population âgée, si le revenu mensuel net médian des hommes (3000 francs) est proche de la moyenne helvétique, celui des femmes atteint seulement 2000 francs. 12% des ménages âgés sont considérés comme disposant d'un bas revenu³, contre seulement 6,4% de la population dans son ensemble. En revanche, pour ce qui est de la fortune, les personnes âgées sont mieux loties, puisque 23% d'entre elles pensent pouvoir maintenir – grâce à leurs réserves financières – leur niveau de vie plus de trois ans si leurs sources de revenus venaient à disparaître, alors que cela ne semble possible que pour environ 9% de la population totale.

Etat de santé

Trois quarts des hommes de plus de 64 ans et deux tiers des femmes de plus de 61 ans estiment que leur état de santé est bon ou très bon. Même si la grande majorité des personnes âgées se sentent véritablement en bonne santé, la fréquence des troubles s'accroît avec

l'âge. La part de cette population qui qualifie son état de santé de moyen, de mauvais ou de très mauvais atteint 29%, un chiffre nettement supérieur à la moyenne suisse (17%). Toutefois, ce résultat ne s'applique qu'aux troubles physiques; les problèmes psychiques affectent moins souvent les personnes âgées que la population dans son ensemble.

Les problèmes de santé chroniques (**graphique 3**) donnent une indication précieuse sur l'état de santé des retraités. Alors que 17% de la population totale déplorent de tels troubles, la proportion atteint 28% parmi les personnes âgées. Ce sont les anciens salariés ayant exercé des professions non manuelles qui se plaignent le plus souvent de problèmes chroniques (29%).

Perspectives d'avenir

Au cours des prochaines décennies, la croissance de la population concernera presque exclusivement le groupe des plus de 50 ans, en particulier celui des plus de 64 ans. A l'heure actuelle, le rapport entre le groupe ayant 65 ans ou plus et celui ayant 20-64 ans est de 25%. Selon le scénario «tendance» – scénario de référence considéré comme le plus proche de la réalité –, ce taux atteindra 40,8% en 2030 et 43,1% en 2060 (cf. tableau 4). Le groupe d'âge des 0-64 ans diminuera de 11% durant la période de projection, tandis que celui des 64 ans ou plus augmentera de 54% pour compter 1,7 million de personnes (sur une population totale de 7,1 millions de personnes). A l'horizon 2035, la Suisse ne comptera plus que deux personnes en âge de travailler pour une personne de 65 ans ou plus, alors que ce rapport est actuellement de quatre pour un. Par rapport à l'ensemble de la population, le pourcentage des per-

³ Sont considérés comme ayant un bas revenu les ménages dont le revenu est inférieur à la moitié de la valeur médiane des revenus de l'ensemble des ménages.

(Photo Monika Flückiger, Berne)



Indicateurs démographiques selon le scénario «tendance» 1990–2060

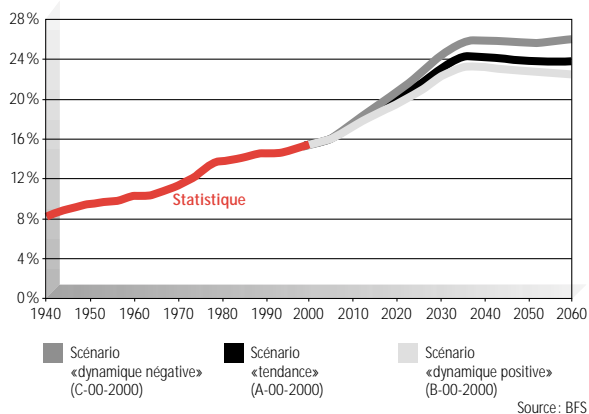
4

	1990	1999	2000	2010	2020	2030	2040	2050	2060
Variation décennale, en %	6,6	7,4	6,5	2,0	0,8	0,3	-1,4	-2,0	-1,5
Variation décennale due au solde naturel, en %	2,6	3,0	2,8	0,5	0,0	-0,2	-1,8	-2,4	-1,9
Variation décennale due au solde migratoire, en %	3,9	3,7	3,0	1,5	0,8	0,5	0,4	0,4	0,4
Proportion des moins de 15 ans, en %	17,2	17,4	17,3	15,0	14,3	15,3	15,1	15,0	15,6
Proportion des plus de 64 ans, en %	14,6	15,3	15,4	17,4	20,0	23,1	24,2	23,8	23,8
Proportion des plus de 79 ans parmi les plus de 64 ans, en %	25,4	25,9	26,2	27,0	25,7	28,2	31,0	35,7	32,5
Nombre de personnes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 20 à 64 ans, en %	37,7	37,8	37,6	34,0	32,0	35,6	37,1	36,4	37,8
Nombre des personnes de plus de 64 ans pour 100 personnes de 20 à 64 ans, en %	23,5	24,8	25,0	28,2	33,1	40,8	43,9	42,6	43,1
Nombre de personnes de moins de 20 ans et de plus de 64 ans pour 100 personnes de 20 à 64 ans, en %	61,2	62,6	62,6	62,2	65,1	76,4	81,0	79,0	80,9
Age médian, en années	35,9	37,5	37,8	40,9	42,5	43,1	43,7	43,2	42,2

Source : BFS

Evolution du pourcentage des personnes de plus de 64 ans 1940 – 2060

5



sonnes de plus de 64 ans serait alors d'environ 25 % (graphique 5).

Il règne une certaine incertitude quant à l'évolution future de l'espérance de vie moyenne. Si, par le passé, on a constaté une hausse de l'espérance de vie résiduelle d'une année au moins par décennie, les scénarios les plus récents (00-2000) ne tablent plus que sur une augmentation de 0,3 à 0,5 an par décennie. Les dernières statistiques des caisses de pensions viennent étayer ces projections, puisqu'elles font état d'un fléchissement de ces taux de croissance.

La diminution du nombre de jeunes et l'augmentation du nombre de personnes âgées modifieront considérablement le rapport entre les générations. L'âge médian, c'est-à-dire l'âge qui sépare la population en deux groupes de même effectif, atteindra 42,2 ans en 2060 selon le scénario « tendance », contre 37,8 ans en 2000.

Pourquoi les femmes vivent-elles plus longtemps que les hommes ?

Dans toutes les nations industrialisées, ou presque, les femmes ont une espérance de vie jusqu'à huit ans supérieure à celle des hommes. Les raisons de la longévité des femmes ont fait l'objet de recherches poussées à la clinique d'urologie de l'Université de Cologne, recherches qui ont débouché sur les constats suivants :

- Les femmes sont davantage à l'écoute de leur corps. Il est prouvé qu'elles vont chez le médecin dès l'apparition des premiers symptômes, tandis que les hommes repoussent la visite médicale jusqu'à ce que la maladie se soit déjà installée et soit difficile à traiter. Les hommes ont tendance à négliger leur corps et à ne pas parler des douleurs qu'ils peuvent ressentir, ce type d'attitude ne correspondant pas à l'image de l'homme dans la société.
- Les charges multiples assurées par les femmes – exercice d'une profession, famille – sont des facteurs de promotion de la santé, selon le Dr Klotz, responsable de l'étude allemande.
- Les femmes conservent leurs capacités intellectuelles plus longtemps que les hommes et ont un risque moindre de cancer et d'accident vasculaire cérébral.
- La santé et la vitalité d'une personne sont aussi déterminées par ses gènes. Dans ce contexte, les femmes ont plus d'atouts que les hommes : le second chromosome X de la femme code pour des protéines qui protègent contre des maladies telles que l'infarctus.
- Les hormones féminines jouent un rôle préventif contre les maladies cardio-vasculaires.

Remplacer le contrat entre les générations par un contrat social global

La notion de «contrat entre les générations» traduit un modèle de pensée sans équivoque : les générations actives assument le poids économique des générations âgées, dans l'espoir que la relève fera preuve de la même solidarité à leur égard. Ainsi, au cours de l'existence, les prestations que chaque individu verse en faveur de la société et celles qu'il en reçoit se compensent. Une compensation qui se concrétise dans le cadre du système de répartition de l'AVS : les montants payés par les actifs au titre des cotisations sont redistribués aux retraités d'aujourd'hui. Les nouveaux-nés et les enfants forment un groupe à part dans le contrat entre les générations, puisque ce sont leurs parents qui versent la majeure partie des prestations. Mais ce contrat entre les générations est-il encore en phase avec la réalité sociale d'aujourd'hui ?



Silvano Moeckli
Université de St-Gall¹
Silvano.Moeckli@unisg.ch

L'idée du contrat entre les générations remonte à une époque où le nombre de personnes à l'âge de la retraite était relativement faible, où l'espérance de vie était courte et où les grandes familles constituaient le modèle social. Ce qui n'a pas changé, c'est le fondement même de ce contrat : une société n'est viable qu'en tant que communauté solidaire au sein de laquelle les individus économiquement forts pourvoient aux besoins des nécessiteux et des économiquement faibles, tout en sachant qu'au cours de sa vie, une même personne peut être tour à tour bénéficiaire et fournisseur de prestations. Par contre, il est désormais erroné de croire que les personnes âgées sont en général faibles et doivent faire

appel à la solidarité de la communauté et que les jeunes ont de quoi subvenir à leurs propres besoins sans l'aide de la société. Pour se convaincre que la capacité économique – mesurée à l'aune du revenu et de la fortune – ne décroît en rien avec l'âge, il suffit de jeter un œil sur les dernières données à notre disposition (**tableau 1**).

Revenu disponible et fortune nette de la population résidante en Suisse par classe d'âge, en 1992

Classe d'âge	Revenu net disponible Valeur moyenne	Fortune nette Valeur moyenne
de 20 à 29 ans	44 700	84 000
de 30 à 39 ans	39 100	71 000
de 40 à 49 ans	50 200	316 000
de 50 à 59 ans	55 300	267 000
de 60 à 69 ans	50 800	500 000
de 70 à 79 ans	40 900	446 000
de 80 ans et plus	39 100	357 000

Source : Leu, Robert E./Buri, Stefan/Priester, Tom, *Lebensqualität und Armut in der Schweiz*, 2^e édition, Berne 1997, p. 352 s.

En considérant la fortune nette, on constate que les classes d'âge au-delà de 59 ans sont les plus nanties, les 80 ans ou plus possédant davantage de fortune que la classe d'âge des 40–49 ans. Le degré de fortune est néanmoins très disparate dans chacun des groupes d'âge. En 1992, les quelque 630 000 personnes ayant entre 60 et 69 ans détenaient à elles seules une fortune nette de 315 milliards de francs et les plus de 80 ans – environ 265 000 personnes – une fortune nette totale de 94,6 milliards de francs.

Dès lors, on peut affirmer que la génération des aînés en Suisse est aujourd'hui économiquement plus forte que jamais. Il existe toutefois une minorité de personnes dont la situation économique est faible et qui dépend des prestations complémentaires. Selon l'étude nationale sur la pauvreté, 9,6 % des retraités doivent être considérés comme pauvres, si l'on définit le seuil de pauvreté comme le niveau en deçà duquel une personne peut faire valoir son droit aux prestations complémentaires. Il convient cependant de ne pas oublier que parmi ceux qui dépendent de la solidarité sociale, il y a

¹ Silvano Moeckli est l'auteur de l'ouvrage *Die demographische Herausforderung. Chancen und Gefahren einer Gesellschaft lang lebender Menschen* (en allemand seulement), Verlag Haupt, 1999.

également des jeunes à bas revenu avec enfants. Les personnes âgées ne font plus partie des groupes sociaux les plus touchés par la pauvreté : proportionnellement, la population pauvre compte davantage de 20–39 ans que de 70 ans ou plus. Environ 60 % des pauvres sont âgés de moins de 40 ans. Parmi les parents élevant seuls leurs enfants, 20 % sont considérés comme pauvres.

La division rigide de la vie en trois phases distinctes – formation, vie active, retraite – est dépassée.

Si l'on observe les prestations à verser sous l'angle du contrat entre les générations, il importe de distinguer entre les contributions financières et les prestations fournies à l'économie réelle, lesquelles sont essentiellement le fait des générations actives.

Ce qui ne signifie pas pour autant que celles-ci financent lesdites prestations. En effet, durant leur vie active, les retraités ont cotisé aux assurances sociales et constitué une épargne dans le cadre du deuxième pilier. Et ils paient des impôts directs ou indirects. Ainsi, lorsque les jeunes fournissent des prestations à l'économie réelle contre rémunération, il ne s'agit plus de solidarité, mais de troc.

Aujourd'hui déjà, il est faux de dire que les jeunes générations sont les seules à assumer le coût des prestations des assurances sociales. Cela ne serait vrai que si ces prestations étaient financées exclusivement par un pourcentage prélevé sur le salaire. En 1998, les contributions publiques aux prestations sociales en Suisse s'élevaient à 24 milliards de francs. A l'heure actuelle – dans une moindre mesure – on assiste déjà à un transfert des retraités économiquement forts vers ceux qui ont un bas revenu, transfert qui devra s'intensifier en réponse à l'évolution démographique. Les milieux politiques sont unanimes : le travail rémunéré ne doit plus être grevé de contributions sociales, et il faut donc trouver un mode de financement complémentaire, tel que l'imposition de l'énergie.

Dans le contexte social qui prévaut aujourd'hui, il serait plus juste de parler d'un contrat social global que d'un « contrat entre les générations ». Le contrat social reposerait sur des principes d'assurance aussi simples que ceux qui sous-tendent le contrat entre les générations : toute personne fournissant des prestations économiques verse une prime de solidarité ; toute personne dans le besoin est soutenue par le filet de solidarité. En

vertu du contrat social, les prestations ne sont pas financées durant la vie active pour être touchées à l'âge de la retraite. En fait, l'âge ne joue de rôle ni dans le financement ni dans le versement des prestations. L'élément déterminant est la capacité économique. Ainsi, le droit aux prestations existe également pour les personnes en âge de travailler, du moment que les conditions sont données. De leur côté, les aînés ayant un fort pouvoir économique devraient également verser des contributions, à savoir des redevances financières ou des prestations fournies à l'économie réelle, par exemple.

La division rigide de la vie en trois phases distinctes – formation, vie active, retraite – est dépassée. A l'avenir, il faudra mettre l'accent sur l'incitation aux aînés en bonne santé à verser leurs « primes » sous la forme de prestations à l'économie réelle. Ce mode de faire présenterait un intérêt aussi bien pour la « société de longue vie » que pour les personnes âgées elles-mêmes. Toutes les données empiriques démontrent que le degré de satisfaction des personnes à la retraite est indissociablement lié à leur taux d'activité. « De fait, on constate que plus les personnes âgées sont actives, plus leur qualité de vie s'améliore. »² Une étude menée par une équipe de psychologues de l'Université du Michigan conclut

Le défi démographique et la création d'un contrat social global doivent aussi être considérés comme offrant de grandes chances à la génération des aînés.

que les personnes âgées qui se consacraient régulièrement et à titre bénévole à une institution avaient 40 % de chances de plus de vivre plus longtemps que celles qui ne s'engageaient pas dans une œuvre sociale.³ Par ailleurs, un sondage récent indique que 42 % des Suisses seraient prêts à travailler au-delà de l'âge légal de la retraite.⁴ Les jeunes « seniors » sont de plus en plus nombreux à voir dans la retraite une occasion de prendre de nouvelles orientations professionnelles ou extra-professionnelles sans soucis financiers.

Le défi démographique et la création d'un contrat social global doivent donc aussi être considérés comme offrant de grandes chances à la génération des aînés, notamment celle d'une vie riche de sens durant la prime vieillesse, sans problèmes d'ordre matériel. La Suisse dispose des ressources économiques, financières et humaines nécessaires pour relever les défis démographiques. Au cours de la prochaine décennie, il s'agira de créer les conditions psychologiques indispensables, notamment en remplaçant le contrat entre les générations par le contrat social.

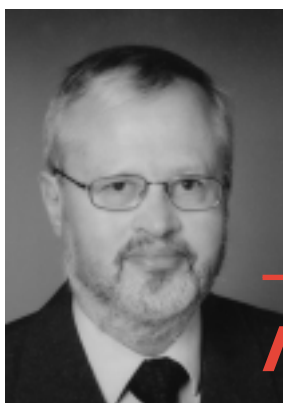
2 OCDE. 1998. *Préserver la prospérité dans une société vieillissante*. Paris : OCDE.

3 *Psychologie heute*, septembre 1999.

4 Sondage réalisé en octobre 2000, dans : *Construire* n° 45, 7 novembre 2000, p. 10 (www.construire.ch/sommaire/0045/45doss1.htm).

La politique de la vieillesse vue par la Confédération

Existe-t-il une politique suisse de la vieillesse et, si oui, quelle est-elle ? La personne qui serait tentée de répondre à cette question en se fondant sur la constitution fédérale pourrait penser que la politique de la Confédération en la matière se résume, pour l'essentiel, à assurer contre les conséquences économiques du vieillissement. Semblable vision des choses n'est toutefois pas conforme à la réalité. En effet, elle néglige le fait que les cantons et les communes, ainsi que des organisations spécialisées de droit privé, disposent de compétences étendues. La Confédération n'intervient qu'à titre subsidiaire, là où il le faut et quand il le faut.



François Huber
Section PC et problèmes de la
vieillesse, OFAS
francois.huber@bsv.admin.ch

Assurer contre les conséquences économiques du vieillissement constitue sans nul doute l'une des tâches centrales de la Confédération. La constitution décrit en ces termes les buts sociaux de la Confédération (art. 41, al. 2, Cst.) :

« La Confédération et les cantons s'engagent à ce que toute personne soit assurée contre les conséquences économiques de l'âge, de l'invalidité, de la maladie, de l'accident, du chômage, de la maternité, de la condition d'orphelin et du veuvage. » L'article 111 de la constitution définit avec plus de précision l'organisation de la prévoyance vieillesse, qui repose sur trois piliers. Le législateur a concrétisé les buts de la constitution, en matière de prévoyance vieillesse, en introduisant l'AVS en 1948 et les prestations complémentaires à l'AVS/AI en 1965 et en déclarant la prévoyance professionnelle obligatoire à partir de 1985. Les prestations complémentaires,

considérées au début comme une solution transitoire, se sont révélées être un instrument extrêmement efficace de lutte contre la pauvreté des personnes âgées.

Assurer aux personnes âgées les soins dont elles ont besoin est capital pour leur bien-être. C'est pourquoi la Constitution les mentionne expressément¹. La nouvelle loi sur l'assurance maladie a apporté des améliorations sensibles en la matière. Malgré toutes les critiques qu'elle a essuyées, l'assurance de base garantit aux personnes âgées une assistance médicale suffisante pour cette période de la vie où les problèmes de santé se multiplient.

Par contre, l'interdiction de toute discrimination en raison de l'âge que prévoit l'article 8, alinéa 2, de la constitution fédérale n'a obtenu jusqu'ici qu'un faible écho :

« Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique. »

Tandis que le Parlement délibère sur une loi destinée à éliminer les désavantages engendrés par le handicap, nul ne parle d'une loi allant dans le même sens pour ce qui est de l'âge. Il serait pourtant tout à fait concevable, dans une société où la vie est appelée à durer de plus en plus longtemps, que le besoin se fasse toujours plus pressant d'avoir un accès sans embûche, même à un âge avancé, au marché du travail ou à toute autre institution.

Une conception de l'« âge » qui voit loin

Au niveau de la Confédération, la politique de la vieillesse ne se limite pas, et de loin, à une garantie des revenus. Dans les années 60, la Confédération avait déjà commandé un premier rapport sur la vieillesse, publié en 1965. Les postulats formulés en conclusion de ce rapport ont déclenché de nombreuses réalisations dans plusieurs domaines. D'autres rapports ont suivi en 1978 et en 1995. A la suite du premier rapport, la constitution fédérale a été complétée afin que la Confédération puisse soutenir les efforts engagés en faveur des personnes âgées. Cette disposition constitutionnelle a permis d'encourager pendant deux décennies la construction de centaines de foyers pour personnes âgées et

¹ Art. 41, al. 1 : La Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, à ce que : b. toute personne bénéficie des soins nécessaires à sa santé.

de homes médicalisés. Plus tard, on a commencé à soutenir l'aide à la vieillesse en milieu ouvert, ce qui a contribué de façon déterminante au développement du système extrahospitalier. Quand on sait que quelque 80 % de la clientèle des services d'aide et de soins à domicile sont en âge AVS, on a tôt fait de reconnaître le poids politique des activités fédérales dans ce domaine.

Une politique de la vieillesse adaptée

Pendant l'«âge d'or» des années 60, la Confédération s'est également chargée d'activités relevant en fait d'autres collectivités publiques, à commencer par les cantons et les communes. Une réflexion critique a entraîné une nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, la première cessant, dans une première étape, de subventionner la construction de foyers pour personnes âgées. Dans la Nouvelle Péréquation financière (NPF), en cours d'étude, il est prévu que la Confédération abandonne le secteur de l'aide et des soins à domicile, chose que presque personne ne conteste. Une politique moderne de la vieillesse se doit d'être pratiquée au bon échelon.

Une législation en phase avec le vieillissement

La période de la vie qu'on appelle «vieillesse» a gagné en importance au cours des dernières années, aussi bien pour l'individu que pour la société, et cette tendance est appelée à s'accroître. Il faut tenir compte de cette mutation dans l'élaboration de nouvelles lois et la modification des lois existantes. Bien des questions méritent d'être clarifiées. Quelles répercussions a par exemple l'augmentation des cas de démence sénile sur le droit de la tutelle ? Où en sommes-nous en matière de fiscalité des personnes âgées ? Dans quelle mesure la tendance à raccourcir la durée des séjours hospitaliers est-elle compatible avec le vieillissement ? Quelle est l'importance pour le troisième âge des services publics que la Confédération soutient ou que fournissent des institutions proches de la Confédération ? Que peut faire le service civil pour les soins et la prise en charge des personnes âgées ?

Il faut des solutions qui répondent aux besoins réels des personnes âgées, mais qui soient également acceptables par les autres générations.

Une coordination nécessaire à l'échelle de la Suisse

Une coordination s'impose à l'échelle de la Suisse dans les différents aspects de la vie qui sont importants

pour la génération des personnes âgées. Nul ne comprend, par exemple, qu'il existe de grandes différences selon la région que l'on habite. Il faut se poser des questions de principe dans le domaine des maisons de retraite et des foyers médicalisés, de la surveillance des homes ou de la couverture des besoins en matière d'aide et de soins à domicile. Et pour ce qui est des travaux de recherche, la Suisse est trop petite pour se permettre des doublons. Avec le programme national de recherche «Vieillesse» (PNR 32), la Confédération a donné les impulsions nécessaires à l'établissement de la recherche sur la vieillesse.

Il est important d'aboutir à de bonnes solutions et à une offre de qualité dans tous ces domaines, avec les personnes et les services impliqués.

La participation des aînés

Une politique de la vieillesse répondant aux besoins ne peut se pratiquer sans la participation des aînés. Il serait injustifiable que les services de l'administration concrétisent leurs idées sur la vieillesse de manière unilatérale. La génération des personnes âgées doit être associée au processus. C'est pourquoi il est temps de constituer un «conseil des aînés». On disposera ainsi d'une plate-forme permettant aux plus âgés de se faire entendre. L'organe législatif suprême est naturellement le Parlement. Mais comme la génération âgée n'y est pas représentée dans les mêmes proportions que dans la population, le «conseil des aînés» aura son mot à dire dans la phase prédécisionnelle.

Encourager les institutions spécialisées à l'échelle du pays

Les deux grandes institutions que sont Pro Senectute et la Croix-Rouge suisse, mais aussi d'autres organisations de plus petite taille, comme l'Association Alzheimer et l'Association suisse de la maladie de Parkinson, fournissent des prestations aux personnes âgées dans toute la Suisse. Citons les conseils sociaux, le sport, les cours pour aînés, l'encouragement du bénévolat, les groupes d'entraide et de familles, etc. La Confédération soutient de manière conséquente ces institutions par ses subventions AVS, permettant d'assurer une assistance dans tout le pays. Des contrats de prestations modernes doivent contribuer à une utilisation optimale des ressources disponibles.

L'objectif visé – par exemple dans le domaine social – est que les personnes âgées et leur famille disposent, en cas de difficultés, d'antennes qui leur soient spécialement destinées et ne soient pas obligées de recourir aux services d'aide sociale, ce qui leur est souvent difficile.

Le système des prestations complémentaires offre un soutien qui prévient la détresse matérielle. Il supprime ainsi une des principales raisons de faire appel à l'aide sociale.

La collaboration internationale

La Confédération a également pour tâche de servir de point de convergence aux autres pays et aux organisations internationales. A Madrid doit se tenir l'an prochain la deuxième assemblée mondiale de l'ONU sur le vieillissement. Cette assemblée sera pour la Suisse l'occasion d'esquisser, dans un bref rapport, les principaux aspects et postulats de sa politique du troisième âge. Madrid sera placée sous le signe des pays qui ne seront confrontés au problème du vieillissement qu'au cours des décennies à venir : les pays du Sud, mais aussi ceux de l'Est, qui sont marqués par des bouleversements et pour qui offrir de bonnes prestations aux personnes âgées représente un défi énorme. Il sera peut-être possible d'instituer des partenariats entre les institutions suisses (p. ex. foyers pour personnes âgées,

organisations spécialisées, etc.) et leurs homologues des pays du Sud et de l'Est.

Les perspectives d'avenir

Tout comme la Confédération a assumé une fonction essentielle au cours du siècle passé, elle fournira sa contribution au cours de ce siècle pour relever les nouveaux défis qui nous attendent. L'Année des personnes âgées, en 1999, a montré de manière saisissante combien l'intérêt pour la vieillesse est grand et que la volonté de trouver de bonnes solutions existe. Mais il faut renforcer la solidarité entre les générations, et ce non seulement entre les jeunes et les aînés, mais aussi entre les aînés et les jeunes : les plus âgés doivent aussi faire preuve de compréhension envers les intérêts des jeunes générations. Les défis à relever sont énormes, mais ils ne sont pas insurmontables. A partir du 1^{er} janvier 2002, le service de l'Office fédéral des assurances sociales spécialisé dans les questions de la vieillesse entend fournir sa contribution, stimuler et coordonner les tâches d'ampleur nationale.



(Photo Monika Flückiger, Berne)

Vie politique et sociale : les aînés entendent y participer



Walter P. Seiler
Président de l'ASAR, Berne

Notre société est en pleine mutation. Elle vieillit. Aujourd'hui, le nombre de personnes de plus de 65 ans vivant en Suisse dépasse de loin le million. Bientôt, plus d'un cinquième de la population aura passé la barre de l'âge de la retraite. La plupart de ces personnes sont en bonne santé. Si la majorité des aînés apprécie à leur juste valeur les prestations fournies par les organismes d'aide privée aux personnes âgées dans les domaines des soins et de la prise en charge, beaucoup ne s'en contentent cependant pas. Ces derniers souhaitent non seulement pouvoir se consacrer à des activités pour lesquelles ils n'ont eu que peu de temps durant leur vie active, mais aussi se mettre au service des autres personnes âgées et de la société. Bien souvent à l'insu de l'opinion publique, nombre d'aînés se dévouent déjà bénévolement dans le cadre d'organisations chrétiennes ou d'intérêt public, participent à la vie associative, proposent leur aide à leur voisinage ou à des groupes d'entraide de personnes âgées, dispensent des soins à leurs proches et soutiennent leurs enfants et leurs petits-enfants. Les publications éditées à l'occasion de l'année du bénévolat en cours rappellent à la population suisse les précieux services rendus par la génération des aînés. N'oublions pas non plus que nombreux sont les hommes et les femmes à la retraite qui versent une importante cotisation de solidarité aux jeunes générations grâce à leur capacité contributive, dont les milieux économiques reconnaissent peu à peu le rôle majeur dans le fonctionnement de notre économie publique.

Dès lors, qui s'étonnera du fait que ces personnes, toujours plus conscientes de leur valeur, entendent participer activement, en tant que citoyens à part entière, à l'organisation de la future «société de longue vie», au lieu de n'être qu'un point à l'ordre du jour des débats politiques? Elles souhaitent être impliquées dans

toutes les décisions économiques ou politiques touchant à leur vie ainsi que dans les domaines où le législateur pose des jalons importants les concernant. Elles revendiquent le droit à la participation active en matière de politique et de société.

Mais les déclarations d'intention restent lettre morte. C'est pourquoi les deux principales organisations faitières, qui regroupent quelque 220 000 citoyens âgés – l'Association suisse des aînés et rentiers (ASAR) et la Fédération des associations des retraités et de l'entraide suisse (FARES) –, ont décidé de fonder le

Conseil suisse des aînés

Celui-ci fera office de plate-forme et de tribune offrant aux aînés la possibilité de s'exprimer sur les questions de politique les concernant, notamment face aux instances fédérales, aux décideurs politiques et à l'opinion publique. Ce conseil visera à préserver la dignité, la qualité de vie et l'autonomie des personnes âgées, à encourager le dialogue politique et la solidarité entre les générations et à œuvrer pour le développement d'un système de sécurité sociale durable qui satisfasse la population dans son ensemble. Il n'est nullement question de constituer un groupe de pression, car notre société ne peut envisager l'avenir que si toutes les générations présentent un front uni. Le Conseil suisse des aînés entretiendra des contacts avec les services fédéraux compétents afin de pouvoir intervenir lors de la préparation, par l'Assemblée fédérale, des principaux projets de lois touchant de près les aînés ou les problèmes de société.

La fondation du conseil est imminente !

Les bases contractuelles nécessaires à la fondation du Conseil suisse des aînés sont prêtes. Elles seront discutées et adoptées au milieu du mois de novembre prochain par l'assemblée des délégués de la FARES et de l'ASAR. A l'heure qu'il est, la création de ce conseil ne fait plus aucun doute, étant donné les résultats des procédures de consultation lancées au sein des sous-groupes des deux associations faitières. La première séance du conseil est prévue pour fin novembre. A cette occasion, nous devrions avoir le plaisir d'accueillir la conseillère fédérale Ruth Dreifuss, de même que des représentants des médias.

La participation, nous ne nous contentons pas d'en parler : nous la traduisons dans les faits.

Le Conseil suisse des aînés, nouvelle forme de participation des citoyens



Angeline Fankhauser
Présidente de la FARES
a.fankhauser@intergga.ch

La participation, droit (et devoir) fondamental d'une démocratie

La démocratie repose sur la participation des citoyennes et des citoyens. Mais du fait que les structures actuelles répondent avant tout aux besoins et aux possibilités de la population active, les personnes âgées ont parfois du mal à suivre le rythme; elles se déplacent souvent plus lentement et se fatiguent plus vite. Etre à la retraite ne signifie pourtant pas être indifférent, se retirer de tout et laisser les autres planifier l'avenir. L'homme et la femme, en tant que membres de la société, demeurent responsables du bien commun. Nous sommes tous citoyens jusqu'à notre dernier souffle.

Une société démocratique est aussi appelée à développer pour les personnes âgées des formes de participation adaptées aux possibilités de ce groupe de population.

L'Année des personnes âgées et ses conséquences

En 1999, Année des personnes âgées organisée par l'ONU avec pour slogan «Une société pour tous les âges», les associations regroupant des aînés ont concrétisé leurs souhaits. A la fin d'une session des aînés au Palais fédéral, le 28 octobre 1999, la FARES (Fédération des associations de retraités et de l'entraide en Suisse) a demandé, par une résolution approuvée à l'unanimité, la création d'une commission fédérale de la vieillesse. L'objectif était de tenir compte de l'expérience des personnes âgées au moment d'élaborer les futures politiques, notamment celles qui concernent la vieillesse, et de lutter contre la discrimination liée à l'âge (comme cela a été récemment ancré dans la constitution fédérale à l'art. 8).

Pour la mise en œuvre de cette résolution, la FARES s'est associée à l'ASR et, avec l'OFAS, a entrepris de créer un Conseil suisse des aînés.

Un conseil aux multiples tâches

On attend beaucoup de ce conseil des aînés. Les organisations membres de la FARES ont déjà établi une longue liste des sujets qui doivent être traités rapidement, le premier étant les assurances sociales.

Nous sommes actuellement dans une période où la durée de vie s'allonge, ce qui constitue évidemment une évolution positive. Malgré tout, les jérémiades dominent la vie politique, et les prévisions sur l'augmentation des coûts semblent défier le bon sens.

S'il est cependant une chose indiscutable, c'est que la société est confrontée à de nouvelles tâches. Comme la vieillesse ne peut se définir uniquement par des déficits, la question se pose : où trouver les modèles d'une participation intelligente à la société ?

De plus en plus de personnes auront besoin d'assistance et de soins. Les droits des aînés n'ont pas encore été précisément définis. Des exemples ? Qu'en est-il de la liberté d'établissement des personnes âgées ? Comment traite-t-on les données personnelles sensibles dans les nouveaux systèmes de calcul des prix appliqués dans les homes ? Qui décide des mesures portant atteinte à la liberté ?

Les personnes âgées souhaitent que l'on tienne compte de leur expérience pour les procédures de planification. Le Conseil suisse des aînés devra d'une part pouvoir profiter des expériences locales et d'autre part – espérons-le – montrer la voie pour que se créent des conseils régionaux et locaux.

La FARES jouit d'un large appui

La moitié du nouveau Conseil suisse des aînés sera constituée de 27 membres collectifs de la FARES (représentant plus de 150 000 retraités et toutes les régions linguistiques de la Suisse), représentatifs d'un large spectre de la population âgée. De par leur importance nationale et leur taille, l'USS (Union syndicale suisse), l'AVIVO (Association suisse des vieillards, invalides, veuves et orphelins) et la Fédération des retraités doivent avoir un siège permanent, les autres organisations se partageant les sièges restants.

Les retraités ne peuvent et ne doivent pas être considérés comme une charge pour la société. La retraite ouvre une nouvelle période de vie riche en possibilités. Cette liberté nouvelle est aussi une obligation sociale – que chaque aîné devrait assumer de son plein gré, en l'adaptant à son nouveau rythme de vie et, souhaitons-le, en y prenant plaisir.

Améliorer le dialogue entre les générations

On constate que généralement, à l'heure actuelle, les générations cohabitent sans vraiment se connaître. Elles sont économiquement indépendantes, leur sécurité financière étant assurée par un revenu ou par les prestations de l'État social. Au sein des familles, les rapports entre les générations sont certes plutôt bons, mais à l'extérieur de la cellule familiale, ils sont plutôt rares et sporadiques. La société perd ainsi tout un potentiel de ressources humaines.

Une étude menée en Allemagne en 1999 a montré que la proportion des personnes de moins de 30 ans ayant des contacts fréquents, en dehors du cercle familial et du milieu professionnel, avec des personnes âgées de plus de 60 ans n'atteint pas 10 %. Il en va certainement de même en Suisse. Les différentes générations vivent dans des mondes différents. Ce phénomène est plus fortement marqué dans les domaines de la culture et des loisirs. Dans la vie quotidienne aussi, les contacts entre les générations ne sont la plupart du temps que ponctuels. Or, en cohabitant sans connaître l'autre, beaucoup y perdent. Les rapports intergénérationnels en dehors du cercle familial permettent un échange enrichissant de part et d'autre. Mais pour que de telles relations se développent, il faut créer des incitations et des offres.

Dans deux pays limitrophes, l'Allemagne et la France, ainsi qu'en Belgique, il existe déjà tout un éventail de projets intergénérationnels. En Suisse également, des initiatives ont été réalisées. A l'occasion d'un colloque organisé par Pro Senectute au printemps 2001, «Des générations pour créer un lien social», plusieurs de ces projets ont été présentés. En voici quelques-uns dignes d'être retenus.¹

Suisse

Images d'âinés et images de jeunes dans la commune de Wohlen

A l'occasion de ses dix ans d'existence, le groupe des âinés de Hinterkappelen a lancé, au printemps 2000, un

projet afin d'encourager les rencontres entre les personnes âgées et les jeunes. Accompagnés du travailleur social Rolf Brun, ils ont organisé des visites dans les écoles primaires de la commune. Ainsi, 60 âinés ont rencontré 220 jeunes et quelque 20 enseignants. Ce qui a été réalisé montre le grand intérêt dont le corps enseignant, et les âinés ont fait preuve pour moduler ensemble une partie de l'enseignement scolaire. Jeunes et vieux avaient beaucoup à se raconter.

Le projet a été mis en images par une photographe, M^{me} Monika Flückiger. Les photos prises à cette occasion, dont quelques-unes illustrent le dossier du présent numéro, peuvent être empruntées pour des expositions à l'adresse suivante:

Senioren von Hinterkappelen treffen sich*, case postale 330, 3032 Hinterkappelen, tél. 031/901 21 88.

* Les seniors de Hinterkappelen se rencontrent.

Les relais intergénérationnels

Des seniors de différents horizons professionnels aident des jeunes de 15 à 25 ans à entrer dans le monde du travail. Cette formule unique en Suisse permet à des jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage ou d'un premier emploi d'entrer en contact avec des retraités ou des préretraités qui veulent continuer à se rendre utiles. Des personnes retraitées issues de secteurs professionnels multiples (banques, assurances, bâtiment, arts graphiques, travail social, etc.) parrainent bénévolement un ou plusieurs jeunes en quête d'une formation ou d'un emploi. L'outil de travail principal des seniors, c'est l'expérience acquise en 30 ou 40 années de pratique professionnelle.

Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ), Pascal Monney, Muriel Rossel, Lausanne; e-mail info@cvaj.ch; site web : www.cvaj.ch.

Engagement social des seniors dans les familles de paysans de montagne

Depuis 60 ans, Pro Juventute procure des jeunes stagiaires à des familles surchargées et se trouvant dans une situation financière précaire. Or on constate depuis plusieurs années que les jeunes gens hésitent manifestement à s'engager auprès des familles de paysans de montagne. L'offre faite à ces familles a tendance à diminuer, et il importe de trouver de nouveaux débouchés si l'on veut continuer à répondre à leurs attentes.

Dans le cadre d'un programme d'essai de trois ans, des seniors ont donc été envoyés en 1999 dans des fa-

¹ Les actes du colloque «Des générations pour créer un lien social» contiennent une description détaillée des divers projets et peuvent être obtenus auprès de Pro Senectute Suisse, Secrétariat romand, rue du Simplon 23, 1800 Vevey 1.

milles de paysans de montagne. Cet essai a été couronné de succès. 20 personnes se sont ainsi engagées : 15 femmes et 5 hommes. La deuxième année (2000), il y avait déjà 30 engagements, soit 23 femmes et 7 hommes. Afin d'éviter toute erreur au moment d'adresser des volontaires aux familles, des après-midi d'information ont été organisés. Les seniors ont en outre été invités à rendre visite à la famille choisie avant de donner leur accord définitif.

Pro Juventute – Séjours coup de pouce – Case postale, 8032 Zurich; tél. 01/256 77 79.

Belgique

Enfants et personnes âgées sous un même toit

40 personnes, la plupart septuagénaires, et 25 enfants qui ont des difficultés de divers ordres se rencontrent à l'Auberge du Vivier, à Habay-la-Neuve. Jeunes et vieux y vivent dans des logements distincts. En partant de l'expérience et des compétences de chacun, enfants et retraités jardinent, cuisinent, lisent, apprennent à réinventer la vie. Tous y trouvent pareillement leur compte.

Auberge du Vivier, Jean-Pierre Haquin, Habay-la-Neuve; tél. 0032-63 42 03 00, fax 0032-63 42 29 25.

Allemagne

«Vieux et jeunes»: l'aide de jeunes étrangers à des seniors allemands

A Cologne, des jeunes d'origine étrangère accompagnent des personnes âgées en promenade, font leurs courses et leur rendent visite. Les expériences de ce projet lancé en 1992, visant à jeter des ponts entre les nationalités et les âges, sont extrêmement encourageantes. Le projet est réalisé avec la collaboration de groupes d'ainés qui signalent des personnes intéressées, le plus souvent des femmes. Grâce au projet, beaucoup de jeunes étrangères et étrangers ont pour la première fois l'occasion de parler avec des Allemand(e)s, de rencontrer des gens d'une autre classe sociale, et d'avoir des contacts étroits avec les personnes âgées.

Wolfgang Zschke, Jugendhilfe und Schule e.V., 50733 Köln; e-mail: a1516396@smail.rrz.uni-koeln.de; site web: www.jugend-nrw.de/nippes/index.htm.

Bureau de projets «Dialogue des générations»

Ce bureau conseille et suit des projets intergénérationnels, établit des relations entre les responsables de projets et fait connaître ceux-ci au public. Il offre une plate-forme pour des idées nouvelles et met au point des modèles.

Projektbüro «Dialog der Generationen», Pfefferwerk GmbH, 10119 Berlin; e-mail generationendialog@projektebuero.bln.de; site web: www.pfefferwerk.de/projektebuero.

Les jeunes d'un lycée donnent des cours à des personnes âgées

Depuis une vingtaine d'années, le lycée Fanny-Leicht de Stuttgart-Vaihingen propose un enseignement d'un genre particulier : dans le cadre d'un groupe de travail social, des élèves du niveau secondaire supérieur donnent des cours à des aînés. Les maîtres ont en moyenne 17 ans, les élèves en moyenne 75 ans. Il en résulte une interaction dans laquelle jeunes et vieux s'enrichissent mutuellement. Le projet «L'école dans l'école» fonctionne avec succès depuis 1982. Il a été récompensé par différents prix et a servi de modèle à d'autres écoles.

Fanny-Leicht-Gymnasium, 70563 Stuttgart; tél. 0049-711 735 69 74, fax 0049-711 735 62 10.

France

Des retraités instruisent des enfants

Les Ateliers européens d'initiation aux Métiers du Patrimoine, à Troyes, invitent les artisans à la retraite à transmettre leur savoir-faire, souvent introuvable dans les livres, aux jeunes dès l'âge de neuf ans, en cadre réel d'atelier. Celui qui monte un mur, fabrique un objet en bois, connaissant le temps nécessaire pour faire les choses, n'a plus le même regard et saura respecter et protéger son environnement. «Je travaille exclusivement avec des outils manuels. Je leur montre une façon de travailler que l'on ne trouve plus dans les ateliers actuels», dit un maître tourneur retraité de 84 ans, qui est enchanté de cet essai.

L'Union des associations L'Outil en main, 10000 Troyes; tél./fax 0033-3-25 73 74 83.

Université Inter-Ages

Pour lutter contre l'échec scolaire et favoriser l'intégration sociale de jeunes adolescents, l'université rurale Inter-Ages et le collège le Calloud se sont associés dans une démarche à long terme. Ils ont imaginé un cadre dans lequel des retraités pourraient non seulement donner un coup de pouce aux élèves au niveau purement scolaire, mais aussi leur offrir écoute et soutien, leur proposer des repères et les aider à se construire une identité.

Université rurale Inter-Ages, Marcelle Leiser, 38850 Charavines; tél. 0033-476 06 61 72, fax 0033-476 65 93 98.

Personnes âgées et formation – apprendre toute sa vie durant

De nombreuses personnes ont peur de perdre leurs capacités intellectuelles en vieillissant, et les troubles de la mémoire font partie des symptômes du vieillissement les plus redoutés. Pourtant, les recherches montrent que les processus d'apprentissage restent actifs jusqu'à un âge avancé, dans la mesure où l'on adapte l'enseignement au rythme et aux habitudes d'apprentissage des personnes âgées. Comme ce n'est généralement plus une obligation professionnelle qui les pousse à suivre une formation, elles y trouvent un enrichissement personnel et la satisfaction d'entretenir leur santé mentale et physique.



François Höpflinger
Université de Zurich
fhoepf@soziologie.unizh.ch

Pour réactiver les processus d'apprentissage à l'âge de la retraite, il faut intégrer judicieusement le programme au vécu de la personne âgée. Durant la vieillesse, les difficultés à apprendre résultent souvent d'un manque de stratégies d'apprentissage ou de leur oubli. Le perfectionnement n'a plus pour objectif un avancement professionnel; c'est davantage un moyen de remplir intelligemment sa vie. On ne peut donc plus le considérer comme un travail, notion davantage associée à la performance et à l'effort. Dans la phase qui fait suite à l'activité professionnelle, la formation prend une forme particulière, qu'elle soit centrée sur la conservation des facultés cognitives (entraînement de la mémoire) ou sur l'assimilation du vécu (travail biographique). Une personne n'ayant jamais cessé d'apprendre tout au long de sa vie est mieux armée pour affronter la période qui succède à l'activité professionnelle, surtout dans une société en constante mutation.

Différents types de formation

En gérontologie, la discussion reste ouverte: les personnes âgées doivent-elles bénéficier d'une formation spécifique à leur âge (cours pour troisième âge) ou être intégrée à la formation pour adultes générale? Plusieurs types de perfectionnement leur sont plus particulièrement destinés:

a. Préparation à la retraite ou à la vie postprofessionnelle, souvent organisée par Pro Senectute et/ou par des entreprises privées. Ces cours sont axés sur l'aide à la préparation à ce nouveau temps libre – ou à cette liberté tardive. De nombreux retraités se sont trop peu préparés à sortir de la vie active et, au début, n'arrivent pas à prendre suffisamment de distance vis-à-vis de leur profession. La forme et le contenu, mais aussi l'efficacité des cours de préparation à la retraite, sont par ailleurs très hétérogènes.

b. Entraînement de la mémoire. Des formes très diverses et très efficaces de programmes visant à améliorer la mémoire des personnes âgées sont apparues ces dernières années: programmes d'entraînement centrés sur l'exercice des différentes fonctions mnésiques (l'accent est alors mis sur les techniques de mémorisation) et, de plus en plus, programmes prenant en compte les conditions personnelles et émotionnelles de l'apprentissage. Actuellement, on reproche aux premiers leur manque de lien avec la vie quotidienne et leur durée trop brève. Les seconds, qui cherchent à améliorer la mémoire selon une approche multidimensionnelle, tiennent compte, en plus des techniques d'apprentissage et de mémorisation, des conditions psychiques et physiologiques de l'apprentissage (attitude émotionnelle, condition physique, perception, etc.).

c. Offres générales de formation, par exemple dans le cadre d'universités populaires, de paroisses et d'universités du troisième âge. L'Université de Genève a ouvert ses portes aux plus de 60 ans en 1975, et il existe aujourd'hui 9 universités du troisième âge. La principale motivation des participants est la volonté de rester intellectuellement actifs, même à un âge avancé. Les thèmes les plus appréciés sont la médecine, la biologie, l'histoire, la société et la politique, même si, depuis quelques années, la participation aux cours de langues, aux ateliers de créativité et à l'initiation à Internet s'accroît.

On peut se former ailleurs que dans des cours

Les cours de perfectionnement et les formations destinées au troisième âge – même si leur fréquentation augmente – sont surtout suivis par des personnes ayant

un niveau d'études élevé (cf. **tableau 1**). La faible participation des retraités reflète en outre une différence de génération : les futurs retraités seront, de par leur vécu

et leur expérience professionnelle, davantage familiarisés avec l'idée de perfectionnement que les générations passées. Mais les cours ne représentent qu'une des possibilités d'apprentissage pour les personnes âgées : la lecture, les voyages – fréquents chez les retraités actuels –, de même que les discussions entre amis, contribuent à la formation continue du troisième âge. Chez les retraités d'aujourd'hui, la formation est souvent informelle, alors que les formations au sens strict n'intéressent qu'une petite minorité.

Sources

Höpflinger, François; Stuckelberger, Astrid (1999): *Demographische Alterung und individuelles Altern*, Zürich: Seismo (2^e édition: 2000).

Sultanin Derrer, Elena (2001): *Mitglieder der Senioren-Universität: Wer sind sie? Was tun sie? Was denken sie?*, Lizentiatsarbeit am Soziologischen Institut der Universität Zürich, Zürich (mimeo).

Documents Internet sur le troisième âge et le vieillissement : www.hoepflinger.com.

Fréquentation des cours par les personnes âgées en Suisse 1

	Total	Niveau d'études :		
		primaire	secondaire	tertiaire
50-64 ans				
- une fois par mois ou davantage	16 %	10 %	14 %	25 %
- moins de une fois par mois	16 %	10 %	16 %	23 %
- jamais	68 %	80 %	70 %	52 %
65-79 ans				
- une fois par mois ou davantage	9 %	4 %	10 %	17 %
- moins de une fois par mois	4 %	2 %	3 %	7 %
- jamais	87 %	94 %	87 %	76 %

Source: Panel suisse des ménages, 1999 : données fournies par les personnes interrogées (vivant chez elles)



(Photo Monika Flückiger, Berne)

Une génération d'avenir : les aînés actifs

Notre espérance de vie moyenne augmentant de décennie en décennie, l'important est de donner sens et contenu à toutes ces années gagnées. Très tôt dans notre vie d'adulte, nous commençons à nous occuper financièrement de prévoyance vieillesse, suivant la paternelle injonction de l'Etat. Selon nos besoins, nous constituons plusieurs piliers pour assurer notre train de vie à un âge avancé. Quant à la prévoyance «biologique», nous devrions y songer au plus tard au moment de quitter ce qu'on appelle la «vie active», pour favoriser et conserver notre bien-être biologique, psychique et social aussi longtemps que possible.



Ferdy Firmin
Institut du sport,
Université de Berne
ferdy.firmin@issw.unibe.ch

Rester en bonne santé jusqu'à un âge très avancé est bien sûr un «don du ciel» qu'on ne peut pas s'acheter comme on constitue un capital vieillesse. Mais nous constatons avec inquiétude qu'au fur et à mesure qu'ils vieillissent, nombre de nos contemporains ont trop tendance à négliger les activités bonnes pour la santé et mettent leur bien-être en péril par un manque de mouvement, un excès de poids, une alimentation trop peu équilibrée et des dépendances diverses. Un mode de vie aussi mauvais pour la santé ne fait pas qu'entraîner toute une série de maladies de civilisation et d'immenses souffrances individuelles, il grève aussi le budget social par des frais de maladie qui se chiffrent en milliards de francs.

Je souhaite parler ici d'un mode de vie qui représente une véritable culture du mouvement, tenant compte des besoins des personnes âgées. J'esquisse une approche orientée sur les ressources, dans laquelle l'en-

traînement régulier des capacités physiques et mentales, adapté à chaque âge, confère à cette période de la vie le plus de qualité possible.

Le mouvement, le jeu et le sport favorisent la santé tout au long de la vie

Des études de motivation montrent que de nombreuses personnes ayant quitté la vie dite «active» s'efforcent sérieusement de faire quelque chose pour leur santé et de la maintenir aussi bonne que possible. Cette condition essentielle pour la prévention comportementale individuelle doit pouvoir s'appuyer sur des mesures de politique sanitaire et familiale proposées suffisamment tôt par l'Etat, les «caisses de santé», les entreprises, les groupes d'intérêts et les partis. Je pense ici à la prévention collective qui passe par la promotion de la santé sur les lieux de travail, la protection de l'air que nous respirons, la production de denrées alimentaires saines, etc.

A cette première motivation s'en ajoute une seconde, qui concerne la vie sociale, les activités communes, l'efficacité individuelle dans la société. Mouvement, jeu et sport à l'âge de la retraite sont principalement axés sur les besoins en matière de santé et de vie sociale.

Il existe ainsi des cours

- pour ceux qui, plus jeunes, étaient très sportifs et qui, après une longue «pause», souhaitent bouger régulièrement, en fonction des possibilités de leur âge, pour se maintenir en bonne santé ;
- pour les sportifs entraînés qui bougent régulièrement depuis des années et sont en bonne santé, mais qui

Pour passer en bonne santé l'automne de sa vie, il faut s'y préparer dès le printemps.

souhaitent continuer sous la conduite d'un spécialiste et dans une atmosphère conviviale ;

- pour les débutants qui n'ont plus guère bougé depuis la fin de leur scolarité et qui souhaitent commencer à faire quelque chose pour leur santé.

Les cours qui peuvent être suivis régulièrement jusqu'à un âge très avancé se sont révélés particulièrement appropriés :

- marche, jogging, walking, vélo, natation, ski de fond, etc., en endurance ;
- exercice bien dosé des muscles, y compris dans l'eau, tel qu'aquagym ; bon aussi pour les femmes en tant que renforcement du système neuromusculaire et prophylaxie de l'ostéoporose ;
- formes de mouvement de type méditatif, telles que yoga, tai-chi, eutonnie, Feldenkrais, etc. ;
- jeux physiques de toute sorte, tels que minitennis ou ping-pong, pour encourager la sociabilité et maintenir les capacités de coordination nécessaires à la maîtrise des charges quotidiennes et aussi pour entraîner le cerveau de manière appropriée.

Pour un avenir actif, pratiquons toutes les formes de mouvement qui s'offrent à nous

Nombreux sont ceux qui, dans cette nouvelle étape de leur vie, ont de bonnes occasions de faire de l'exercice et de prendre ainsi soin de leur santé.

- La recherche d'un sens nouveau et satisfaisant à sa vie,
- la réorientation vers plus de loisirs à l'âge de la retraite,

- le besoin de se maintenir en bonne santé et de jouir de la vie sociale sont autant de conditions dont il s'agit de tirer parti.

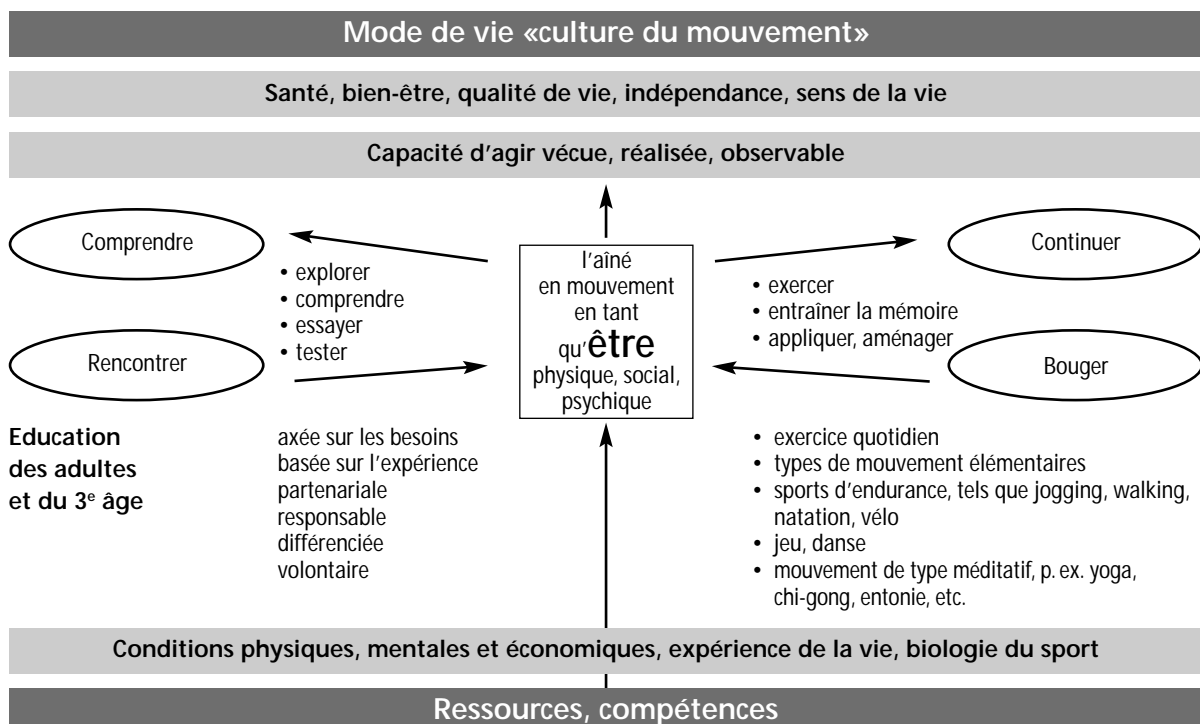
Pour passer en bonne santé l'automne de sa vie, il faut s'y préparer dès le printemps. De ce point de vue, la réussite de nos vieux jours repose sur notre santé biologique, psychique et sociale. Le mouvement, le jeu et le sport ont des effets positifs sur la santé et sont donc une tâche d'importance nationale, inscrite dans le programme du Conseil fédéral en matière de politique du sport. Pro Senectute, les clubs sportifs partenaires du programme «Allez Hop», les «caisses de santé» et les organisateurs privés dans le domaine de l'éducation des adultes proposent toute l'offre nécessaire aux aînés qui veulent bouger. Je serais heureux que le mouvement, le jeu et le sport soient source de bien-être pour le plus grand nombre.

Sources

Brunner, M./Firmin, F. : *Manuel de formation Sport des aînés Suisse*. Ed. Ecole fédérale de sport de Macolin (EFSM), 1999.

Firmin, F. : «Beweglich bleiben mit Sport und Spiel in Bewegung ist Leben», *Zeitlupe*, magazine de Pro Senectute Suisse, n° 9, 1998.

Modèle de culture du mouvement de «Sport des aînés Suisse», version simplifiée



Que fait Pro Senectute pour les personnes âgées?

Vieillir dans la dignité

Pro Senectute offre un large éventail de services en faveur des personnes âgées. De très nombreux aînés bénéficient de ses prestations, qui suivent de près l'évolution des besoins.



Martin Mezger
Directeur de Pro Senectute Suisse
martin.mezger@pro-senectute.ch

Si la notoriété était le critère décisif, Pro Senectute pourrait se reposer sur les lauriers que lui a valu un success story de près de 85 ans. En effet, selon une enquête représentative de l'institut zurichois de recherche sur les motivations et le marketing Ernest Dichter SA, qui a interrogé près de 880 personnes âgées de 50 à 80 ans, 86 % des personnes appartenant au groupe cible savent que Pro Senectute s'occupe des personnes âgées.¹ La situation est nettement meilleure que celle d'autres organisations analogues. Nous pouvons d'ailleurs ajouter que le savoir concernant Pro Senectute n'est pas seulement superficiel. 39 % des personnes interrogées disent qu'elles connaissent «bien», voire «très bien» notre organisation. Dans ce dernier groupe, on trouve surtout des femmes et des personnes de la classe d'âge de 65 à 80 ans. En revanche, 42 % des personnes interrogées disent connaître «moins bien» Pro Senectute, et 19 % ne nous connaissent «pas du tout».

1 Ernest Dichter SA (éd.): Senioren 2000. Bericht zu einer Befragung von 50- bis 80-jährigen Senior/innen zum Thema «Alterwerden in der heutigen Gesellschaft». Psychologische Topologie der Senioren 2000 und Vergleich mit der Untersuchung von 1991, Zurich 2000. Un rapport complémentaire à cette étude se penche spécifiquement sur les résultats concernant Pro Senectute.

2 On trouve des détails à ce sujet dans le rapport d'activité 2000 de Pro Senectute Suisse.

Depuis la création de la fondation «Für das Alter» en 1917, Pro Senectute n'a cessé de développer ses services en faveur des générations d'aînés. Pendant l'entre-deux-guerres et les années de guerre, soit avant la création de l'AVS, il s'agissait surtout d'accorder des aides financières. Mais depuis les années soixante, l'offre de services s'est élargie pour répondre à de multiples besoins. Des centres de consultation ont été ouverts dans tous les cantons, employant des travailleurs sociaux qualifiés. Et le personnel est devenu plus nombreux et plus spécialisé.

Des centres de consultation dans tout le pays

Dans les centres de consultation dirigés par les organisations cantonales de Pro Senectute – il y en a quelque 120 dans tout le pays – les aînés, leurs familles et leurs proches peuvent demander de l'aide concernant des problèmes personnels, financiers ou juridiques. Les conseillères et conseillers étudient des solutions avec les personnes concernées et dispensent une aide matérielle et des services. Lorsque cela s'avère nécessaire, Pro Senectute peut aussi fournir un soutien financier. L'an dernier, près de 28 000 personnes ont bénéficié de nos **services de consultation**. Une **aide financière** personnelle, au sens des articles 10 et 11 de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (LPC) a été accordée l'an dernier à 8358 personnes. Le total des sommes versées s'est monté à 10,9 millions de francs.² En outre, 1428 personnes ont reçu une aide directe de la fondation, puisée dans ses **propres fonds** ou dans des fonds spéciaux. Dans la majorité des cas, il s'agissait de subventions ponctuelles pour des frais dus à l'invalidité ou pour des acquisitions importantes.

Pro Senectute est la première organisation de Suisse spécialisée dans le domaine social qui ait fait contrôler – en été 2000 – ses prestations par une fiduciaire externe. L'audit a permis de faire ce constat réjouissant : chaque prestation sociale des organisations cantonales de Pro Senectute fait l'objet d'un suivi rigoureux. Les conseils aux personnes et les services peuvent donc être quantifiés et contrôlés. Mais, pour obtenir ce résultat, les dossiers doivent être scrupuleusement tenus, en respectant rigoureusement les prescriptions relatives à la protection des données et en ayant de plus en plus recours à l'informatique.

Une aide au quotidien

A côté de la consultation sociale, les années soixante ont aussi vu naître le service de repas à domicile, qui a été mis en place à cette époque dans plusieurs cantons. Au cours des années et des décennies suivantes, toute une série d'aides à domicile se sont ajoutées, avec cet objectif : alléger les tâches quotidiennes des personnes âgées, de leurs familles et de leurs proches. Citons les services d'aide au ménage et de nettoyage, les visites à domicile et, depuis peu, l'engagement d'administrateurs et d'administratrices bénévoles, un service qui est de plus en plus apprécié. Des retraités bénévoles ayant des connaissances commerciales aident d'autres aînés à effectuer des travaux administratifs comme leurs paiements, leur correspondance, l'établissement de leur déclaration d'impôts. Ces bénévoles n'offrent pas uniquement un soutien professionnel, ils prennent aussi le temps d'être à l'écoute de l'autre.

L'offre de formation de Pro Senectute a beaucoup de succès. Les cours d'informatique et d'initiation à l'internet sont un «marché» en pleine croissance. De plus en plus d'aînés, hommes et femmes, veulent être au courant des nouvelles technologies, comme le montre l'importance de la demande. De même, l'apprentissage des dernières techniques de relaxation et les nouvelles formes d'activité physique sont aussi très appréciées. En l'an 2000, les cours de formation de Pro Senectute ont été suivis par plus de 29 000 personnes, ce qui représente une augmentation de près de 20 % par rapport à 1999.

Des réseaux de relations

C'est à la fin des années cinquante que se sont créés en Suisse les premiers groupes de gymnastes aînés. Depuis lors, le secteur «**Aînés et sport**» de Pro Senectute s'est élargi à bien d'autres activités, bien que la gymnastique attire encore le plus grand nombre de participants (près de 64 000 hommes et femmes, sur les 120 000 qui ont fréquenté l'an dernier des groupes «Aînés et sport»). Les groupes de randonnée sont eux aussi appréciés. Et des personnes qui n'ont jamais eu l'occasion d'apprendre à nager peuvent le faire en rejoignant un groupe de natation et de gymnastique aquatique de Pro Senectute. Les responsables de ces groupes détiennent le brevet de la Société suisse de sauvetage et ont été formés à leurs tâches par l'Interassociation pour la natation. Cette formation donne aux responsables de groupes sportifs seniors les compétences nécessaires pour répondre aux besoins particuliers et aux spécificités des personnes âgées.

Dans le secteur «Aînés et sport», la prévention a la cote : les cours de sport et d'activité physique sont bons

pour la santé et favorisent la mobilité. Ils sont aussi précieux pour développer les réseaux de relations, servant ainsi de prévention contre le risque d'isolement. Etre en société, c'est aussi là l'objectif de **groupes d'intérêts communs**, auxquels ont participé quelque 155 000 personnes en l'an 2000 : on y chante, on y fait de la musique, on y joue au yass. Enfin, 90 000 aînés ont participé l'an dernier à **d'autres événements organisés par Pro Senectute** : journées spéciales, danse et expériences, excursions et voyages, expositions et autres activités culturelles.

Un nouveau groupe cible

Réagissant contre la peur de la «surpopulation étrangère», très répandue en Suisse à l'époque, Max Frisch

Tout savoir sur Pro Senectute

Pro Senectute est une fondation représentée dans chacun des 26 cantons par des organisations autonomes, constituées dans la plupart des cas sous forme de fondations elles aussi. Pro Senectute est la principale organisation spécialisée suisse qui se consacre aux personnes âgées et leur propose ses services. Près de 19 000 personnes sont engagées à Pro Senectute, à titre de salariés ou de bénévoles. Les recettes et les dépenses annuelles s'élèvent à environ 145 millions de francs. Pro Senectute est financée à 45 % environ par les pouvoirs publics (Confédération, cantons, communes). La fondation a conclu avec l'Office fédéral des assurances sociales un contrat de prestations, qui vient d'être prolongé de quatre ans (2002–2005). 40 % des recettes proviennent de la vente de prestations et des contributions des participants aux cours et aux manifestations de Pro Senectute. Les dons et legs représentent environ 10 % des recettes, et 5 % proviennent de sources diverses.

D'autres informations se trouvent dans la brochure «**Pro Senectute. Une identité, des services**». On peut se la procurer gratuitement, ainsi que le rapport d'activité 2000, en français, au secrétariat romand de Pro Senectute Suisse, rue du Simplon 23, case postale, 1800 Vevey, téléphone 021/925 70 10, fax 021 923 50 30, courrier électronique : secretariat-romand@sr-pro-senectute.ch.

écrivait en 1965: «Un petit peuple de seigneurs se sent menacé: on avait cherché des bras, ce sont des hommes qui sont venus.»³ On estimait généralement que ces personnes allaient rapidement rentrer dans leurs pays, mais nombre d'entre elles sont restées et vieillissent ici. Selon les estimations de l'Office fédéral de la statistique,

le nombre d'immigrants ayant atteint l'âge de l'AVS aura quasiment doublé entre 1995 et 2010, passant de 63 000 à 122 000 personnes.⁴ C'est grâce à l'initiative de Pro Senectute que l'opinion publique a pris de plus en plus conscience de l'existence de cette part de la génération des aînés. La première journée nationale sur le thème «Vieillesse et migration», organisée en septembre 1999 par la Commission fédérale des étrangers et Pro Senectute Suisse, en collaboration avec le pour-cent culturel Migros et avec la participation d'associations de migrants, y a largement contribué. Pro Senectute s'est également fixé cet objectif: les immigrées et les immigrés doivent, eux aussi, pouvoir vieillir dans la dignité.

3 Préface à Alexander Seiler, *Siamo italiani*, Zurich 1965. Rééd. in Max Frisch: *Schweiz als Heimat? Versuche über 50 Jahre*, Suhrkamp, Francfort-sur-le-Main 1990 (p. 219).

4 Cité d'après François Höpflinger et Astrid Stuckelberger: *Demographische Alterung und individuelles Altern. Ergebnisse aus dem Nationalen Forschungsprogramm Alter/Vieillesse/Anziani*, Seismo, Zurich 1999, p. 122 (tabl. 20).

La santé fonctionnelle des personnes après 80 ans

Lorsqu'on s'occupe des problèmes de la vieillesse, il ne faut pas négliger la question de la santé des personnes très âgées (au-delà de 80 ans). Dans le cadre du programme prioritaire «Demain la Suisse» du Fonds national suisse de la recherche scientifique, le Centre Interfacultaire de l'Université de Genève (CIG) réalise l'étude Swilsoo (Swiss Interdisciplinary Longitudinal Study on the Oldest Old) qui porte sur les trajectoires de vie et de santé dans le grand âge. Malgré son intérêt pour notre publication et du fait de circonstances indépendantes de sa volonté, le professeur Christian Lalive d'Épinay, directeur de Swilsoo, n'a pas été à même d'y contribuer. Aussi, avec son accord, récapitulons-nous ici quelques résultats de ce programme sur la base d'un texte publié et consultable sur Internet sous www.unige.ch/CIG («La vie après 80 ans»).

L'étude Swilsoo porte au départ sur un échantillon aléatoire de 341 personnes âgées de 80 à 84 ans et vivant à domicile au démarrage de l'étude, en 1994. Ces personnes ont fait l'objet de cinq vagues d'entretiens (au total, plus de 1200 entretiens) entre 1994 et 1999. Dans cet intervalle, 31,8 % des vieillards sont décédés et 17,6 % se sont retirés de l'étude pour d'autres raisons. Voici trois constatations intéressantes:

1. En 1994, la capacité d'accomplir soi-même les actes élémentaires de la vie quotidienne était intacte chez 59,1 % des personnes observées; cinq ans plus tard, elle subsistait encore chez 48,8 % des survivants. En 1994, 23,7 % avaient des difficultés à accomplir au moins un de ces actes élémentaires; en 1999, 14,0 %. Quant au pourcentage des personnes dépendant d'autrui pour accomplir au moins un de ces actes, il est passé de 17,2 % pour la première année de l'enquête à 37,2 % cinq ans plus tard.
2. Les personnes âgées de 80 à 90 ans ne sont pas majoritairement tributaires de l'aide d'autrui en matière de soins et d'assistance. Nombre d'entre elles offrent même certains services à leur entourage (notamment au sein de la famille) et sont donc encore «donneurs»: tel était le cas, en 1994, de 19,8 % des personnes observées; ce pourcentage était encore, en 1999, de 10,2 %. Les «échangeurs» (à la fois donneurs et receveurs) étaient 38,5 % en 1994, contre 35,4 % en 1999. Quant au pourcentage des «receveurs», il est passé en cinq ans de 21,2 % à 41,7 %.
3. Les plus de 80 ans ne sont qu'un sur cinq à voir leur état de santé se dégrader de façon constante.

Age – vieillesse – relations entre les générations

Présenter sur une page les principaux ouvrages sur le thème de la vieillesse ? Le choix sera forcément subjectif. Un collaborateur de la Bibliothèque et documentation Pro Senectute Suisse relève le défi.



Pierre-André Granges
Pro Senectute Suisse, Zurich
pierre-andre.granges@pro-senectute.ch

Gérontologie générale

Jacques Laforest. *Gérontologie appliquée: les professionnels de la vieillesse*. Montréal: Hurtubise HMH, 1997. 286 p. L'auteur présente une méthodologie de l'intervention gérontologique abondamment illustrée d'exemples de situations concrètes tirées de sa pratique d'enseignant et de chercheur. Rédigé à l'intention des «intervenant·s» au sens large (professionnels de la relation d'aide et non-professionnels, familles des personnes âgées, «aidants naturels» et responsables des institutions pour personnes âgées), ce livre régulièrement réimprimé est facilement accessible et se situe au niveau du «comment faire».

Relations entre les générations

Génération: cycle de vie – relations interpersonnelles – lien social. Zurich: Pro Juventute et Pro Senectute, 2000. 95 p. Des éclairages théoriques permettent de mieux appréhender les spécificités des débats actuels sur les relations intergénérationnelles. Des projets de concrétisation sous forme de courts textes présentent des actions effectuées dans des champs, tels que la migration, le travail, l'école, la famille, la culture, le mentorat, l'habitat. Une liste d'adresses, un glossaire et une bibliographie thématique permettent d'approfondir le sujet.

Représentation de la vieillesse

Philippe Albou. *L'image des personnes âgées à travers l'histoire*. Paris: Glyphe & Biotem (éd.), 1999. 227 p. Comment les personnes âgées sont-elles regardées depuis plus de deux mille ans? Que ressent-on en prenant de l'âge? Comment vivre cela? La vieillesse apporte-t-elle ou non la sagesse? Philippe Albou tente de répondre à ces questions par une approche historique, mais aussi littéraire, philosophique, démographique, sociologique et médicale.

Société et santé

François Höpflinger, Kurt Seifert (éd.). *En route vers une «société de longue vie»*. Zurich: Pro Senectute Suisse, 2001. 87 p. L'évolution démographique actuelle – espérance de vie prolongée en parallèle avec une chute de la natalité – est souvent considérée comme un danger pour la société. Dans sa nouvelle publication, Pro Senectute indique que la progression de l'espérance de vie peut aussi représenter une chance à saisir. Quatre auteurs analysent les mécanismes de cette évolution et les défis qu'ils représentent pour la société.

Christian Lalive d'Épinay (éd.). *Vieillesse au fil du temps: 1979–1994: une révolution tranquille: santé, situations de vie, formes de participation et visions du monde des personnes âgées en Suisse*. Lausanne: Réalités sociales, 1999. XIV, 433 p. Dans une perspective interdisciplinaire, cet ouvrage réalisé dans le cadre du PNR 32 «Vieillesse» propose une description de la population âgée en cette fin de siècle, de ses conditions de vie et de sa santé, de ses ressources matérielles et culturelles, de ses réseaux familiaux et sociaux, de ses activités et formes de vie, de ses styles de vie et de ses valeurs. Il est le résultat de deux enquêtes, réalisées en 1979 et en 1994, dans deux régions contrastées et typiques: la métropole genevoise et le Valais central, alpin et semi-rural.

Bibliographie

La **Bibliothèque et documentation Pro Senectute** est à la fois la bibliothèque de référence en Suisse et un centre d'information dans le domaine de l'âge, de la vieillesse et des relations entre les générations. La publication «Nouveautés sur la vieillesse/Nouvelles acquisitions» répertorie les nouveaux documents de la Bibliothèque et documentation une fois par trimestre. Elle coûte 50 francs par an. Pro Senectute Suisse, Bibliothèque et documentation, Lavaterstrasse 44, 8027 Zurich, tél. 01 283 89 81, fax 01 283 89 84, e-mail bibliothek@pro-senectute.ch, www.bibliotheque.pro-senectute.ch.

Auteurs des articles du présent numéro

Carlo Knöpfel, responsable du service Etudes et évaluation chez Caritas Suisse, Lucerne

Olivier Tamarcaz, Pro Senectute Suisse, Vevey,
livier.tamarcaz@sr-pro-senectute.ch

Silvano Moeckli, Pr D^r en sciences politiques, Institut des sciences politiques de l'Université de St-Gall;
www.ipw.unisg.ch/start.html

François Huber, chef de la section Prestations complémentaires (PC) et problèmes de la vieillesse à l'OFAS, division AVS/APG/PC

Walter P. Seiler, président de l'Association suisse des aînés et rentiers (ASAR), ancien directeur de l'OFAS, Berne

Angeline Fankhauser, présidente de la Fédération des associations de retraités et de l'entraide en Suisse (FARES), ex-conseillère nationale, Oberwil BL

François Höpflinger, professeur à l'Institut de sociologie de l'Université de Zurich, Rämistrasse 69, 8001 Zurich, tél. 01/634 21 43, fax 01/634 49 89; directeur scientifique de l'Institut universitaire âges et générations (INAG), Sion

Ferdy Firmin, Pr D^r phil., chef de la division Enseignement et recherche, Institut du sport et des sciences sportives de l'Université de Berne, Bremgartenstr. 145, 3012 Berne

Martin Mezger, directeur de Pro Senectute Suisse; Lavaterstrasse 60, case postale, 8027 Zurich;
www.pro-senectute.ch

Pierre-André Granges, Pro Senectute Suisse, Zurich

Rudolf Rechsteiner-Fischer, économiste, conseiller national PS, Bâle; scientifique et journaliste indépendant; adresse internet: www.rechsteiner-basel.ch

Hans Rudolf Schuppisser, sous-directeur, Union patronale suisse, Zurich

Katerina Baumann, avocate et notaire, Bureau *GRIFF*, Berne, **Margareta Lauterburg**, avocate, Bureau *GRIFF*, Berne.

Les deux auteurs ont créé en automne 2000 le bureau *GRIFF*, à Berne, spécialisé dans les questions d'égalité entre la femme et l'homme, l'intégration professionnelle et la recherche sur la condition de la femme

François Donini, sociologue, section Statistique, division Mathématique et statistique, OFAS

Peter Beck, avocat, chef de la section Recours contre les tiers responsables, division AVS/APG/PC, OFAS

Jacques Vifian, licencié en droit, adjoint scientifique de la section Recours contre les tiers responsables, division AVS/APG/PC, OFAS

Ludwig Gärtner, chef de la section spécialisée Economie, questions fondamentale et recherche, directeur de programme PNR 45

Margret Bürgisser, chargée de la valorisation PNR 45

Doris Malär, avocate, collaboratrice de la division Affaires internationales, section Conventions, OFAS

Valérie Berset, lic. ès sc. pol., collaboratrice scientifique à la Centrale pour les questions familiales, OFAS

Impressum

Editeur	Office fédéral des assurances sociales
Rédaction	René Meier E-mail: rene.meier@bsv.admin.ch Tél. 031 / 322 91 43 Les opinions émises par des auteurs extérieurs à l'OFAS ne reflètent pas forcément celles de la rédaction ou de l'OFAS
Commission de rédaction	Wally Achtermann, Adelaide Bigovic-Balzardi, Jürg Blatter, Jean-Marie Bouverat, Géraldine Luisier, Claudine Marquard, Stefan Müller, Christian Sieber, Jacoba Teygeler, Mirjam Werlen
Abonnements et renseignements	Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Effingerstrasse 20, Berne Téléphone 031 / 322 90 11 Téléfax 031 / 322 78 41 www.ofas.admin.ch
Traduction	en collaboration avec le service linguistique de l'OFAS
Copyright	Reproduction d'articles seulement avec l'autorisation de la rédaction
Tirage	version allemande 6500 ex. version française 2600 ex.
Prix de l'abonnement	pour 1 année (6 numéros): Suisse Fr. 53.- incl. TVA, étranger Fr. 58.- Prix du numéro Fr. 9.-
Distribution	OFCL/EDMZ, 3003 Berne, www.admin.ch/edmoz
Impression	Cavelti AG, Wilerstrasse 73, 9201 Gossau SG ISSN 1420-2689

Sécurité sociale (CHSS)

paraît depuis 1993. Elle assure une information continue dans le domaine de la politique sociale et développe dans chacun de ses numéros un dossier d'actualité. La CHSS a traité depuis 1999 les dossiers suivants :

- N° 1/99 Les 50 ans de l'AVS : rétrospective et perspectives
- N° 2/99 Sécurité sociale et solidarité
- N° 3/99 Réglementation de la sécurité sociale dans l'accord avec l'Union européenne sur la circulation des personnes
- N° 4/99 Le financement hospitalier en plein bouleversement
- N° 5/99 Coordination entre l'assurance-invalidité, l'assurance-chômage et l'aide sociale
- N° 6/99 La réadaptation prime la rente : simple slogan ou objectif réalisable ?

- N° 1/00 Le projet de 11^e révision de l'AVS du Conseil fédéral
- N° 2/00 De l'indemnité pour impotence à l'allocation d'assistance
- N° 3/00 Le néolibéralisme et l'Etat social
- N° 4/00 Coup d'envoi de la 4^e révision de l'AI
- N° 5/00 La surveillance exercée dans le domaine des assurances sociales est-elle une garantie d'efficacité et de sécurité ?
- N° 6/00 Perspectives de l'Etat social au seuil du 21^e siècle

- N° 1/01 Que coûte l'application des assurances sociales ?
- N° 2/01 Formation des tarifs dans le système de santé suisse
- N° 3/01 La situation des working poor dans l'Etat social suisse
- N° 4/01 Vers une autre répartition des charges familiales ?
- N° 5/01 Les personnes âgées : une génération d'avenir

Les dossiers de *Sécurité sociale* sont disponibles sur la page d'accueil de l'OFAS (www.ofas.admin.ch) à partir du N° 3/1999.

Le prix à l'exemplaire est de 9 francs pour les éditions parues en 1999 et ultérieurement et à 5 francs pour les éditions parues entre 1993 et 1998, jusqu'à épuisement du stock (les N°s 1/1993 et 3/1995 sont épuisés). L'abonnement annuel est maintenu à 53 francs (TVA incluse).

Commande : **Office fédéral des assurances sociales, CHSS, 3003 Berne, tél. 031/322 90 11, fax 031/322 78 41, e-mail: info@bsv.admin.ch**

Nouvelles publications ayant trait aux assurances sociales

	Source N° de commande Langues, prix		Source N° de commande Langues, prix
Assurance-vieillesse et survivants. Loi et ordonnances. Edition 2001.	OFCL/EDMZ ¹ f/d/i Fr. 25.80	Auswirkungen der Aufnahme von präventivmedizinischen Leistungen in den Pflichtleistungskatalog. Politologische Analyse auf der Grundlage von drei Fallbeispielen. Rapport de recherche n° 10/01 de la série «Aspects de la sécurité sociale». Avec résumé en français, italien et anglais.	OFCL/EDMZ ¹ 318.010.10/01 d Fr. 16.40
Prestations complémentaires à l'AVS/AI. Loi et ordonnances. Edition 2001.	OFCL/EDMZ ¹ f/d/i Fr. 7.50	Monitoring 2000 von Anfragen an PatientInnen- und Versichertenorganisationen. Rapport de recherche n° 11/01 de la série «Aspects de la sécurité sociale». Avec résumé en français, italien et anglais.	OFCL/EDMZ ¹ 318.010.11/01 d Fr. 13.40
Auswirkungen der Aufnahme von präventivmedizinischen Leistungen in den Pflichtleistungskatalog. Rapport partiel sur les vaccinations des enfants d'âge scolaire. Rapport de recherche n° 9/01 de la série «Aspects de la sécurité sociale». Avec résumé en français, italien et anglais.	OFCL/EDMZ ¹ 318.010.9/01 d Fr. 17.10	Les revenus AVS 1999. Les revenus soumis à cotisations AVS/AI/APG en 1999	OFCL/EDMZ ¹ 318.126.99 f/d Fr. 15.20
		La prévoyance professionnelle en Suisse. Aperçu des principales données de la statistique des caisses de pensions. Editions 2001.	OFS ² 314-0100, f/d/i

1 OFCL/EDMZ, 3003 Berne, fax 031 / 325 50 58 ; e-mail: verkauf.zivil@bbl.admin.ch ; Internet: www.admin.ch/edmoz.

2 Office fédéral de la statistique, Espace de l'Europe 10, 2010 Neuchâtel ; tél. 032 / 713 60 61 ; internet : www.statistique.admin.ch.